

BURKINA FASO

.....
UNITE PROGRES JUSTICE
.....

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

.....
UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO (UPB)
.....

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL (IDR)



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du
DIPLOME D'INGENIEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL
OPTION : Sociologie et Economie Rurales

THEME :

IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ORGANISATION DES
PRODUCTEURS SUR LA PRODUCTION MARAICHERE AU BURKINA
FASO : CAS DE BOBO-DIOULASSO, OUAGADOUGOU ET OUAHIGOUYA

Présenté par Levy KAGAMBEGA

Maître de stage Dr Madeleine KONKOBO

Directeur de mémoire Dr D. Jacques THIAMOBIGA

N° :I.....I2016/SER

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
REMERCIEMENTS	iv
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	vii
RESUME.....	viii
SUMMARY	ix
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Objectifs	3
2. Hypothèses	3
3. Plan de l'étude.....	4
CHAPITRE. I : REVUE DE LITTERATURE.....	5
1.1. Caractéristiques du maraichage au Burkina Faso.....	5
1.2. Importance économique et sociale du maraichage.....	8
1.3. Organisation des producteurs maraîchers.....	8
CHAPITRE II : MATERIEL ET METHODOLOGIE de l'ETUDE	15
2.1. Matériel de recherche	15
2.2. Fruits et légumes	15
2.3. Zones de la recherche.....	15
2.4. Méthode de la recherche	21
CHAPITRE III : RESULTATS	25
3.1. Caractéristiques socio-démographiques des enquêtés.....	25
3.2. Caractéristiques du système de production	29
3.3. Organisation des producteurs maraîchers.....	34
3.4. Caractéristiques économiques des exploitations maraîchères	35
3.5. Impact de l'organisation des producteurs.....	41
3.6. Impact en termes d'économie sociale	46
3.7. Difficultés des organisations de producteurs maraîchers	47
3.8. Possibilités d'amélioration de la gestion des organisations des maraîchers.....	48
CHAPITRE IV : DISCUSSION	50
4.1. Diversité des situations d'organisations des maraîchers	50
4.2. Faible implication des femmes sur les sites	51

4.3.	Impacts socio-économiques de l'organisation des maraîchers.....	51
4.4.	Limites du développement des maraichers	53
4.5.	Suggestions	54
CONCLUSION GENERALE		56
BIBLIOGRAPHIE.....		58
ANNEXES		a

A mon défunt père Ouirago KAGAMBEGA !

Toute ma reconnaissance filiale pour l'éducation que tu m'as donnée !

Que Dieu t'accueille parmi ses bienheureux !

REMERCIEMENTS

Toute ma gratitude à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont contribué à l'aboutissement de ce mémoire de fin de cycle. Ce travail n'aurait pu être réalisé sans les efforts combinés de ces personnes. Il s'agit particulièrement de :

- Pr George Anicet OUEDRAOGO, Président de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Dr Bernard BACYE, Directeur de l'Institut du Développement Rural;
- Dr Roger NEBIE, Délégué général du CNRST, promoteur local du projet PARADE;
- Mme Christine KERE/KANDO, Directrice l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies/DRO, qui a bien voulu m'accepter dans sa structure ;
- M. Frédéric KAMBIRE, Ingénieur de recherche, à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies, pour avoir facilité mon acceptation à l'IRSAT et au sein du projet PARADE;
- Pr. Irénée SOMDA, Enseignant chercheur à l'Institut de Développement Rural/UPB, chargé des aspects liés aux maladies fongiques et la gestion des stages des mémorants au projet PARADE, merci de m'avoir donné la chance de faire mon stage au sein de ce projet;
- Dr. Jacques THIAMOBIGA, mon Directeur de mémoire, enseignant chercheur à l'Institut du Développement Rural/UPB, pour ses précieux conseils;
- Dr. Madeleine KABORE/KONKOMBO, mon maître de stage, Directrice de recherche à l'Institut de Recherche en Sciences des Sociétés, pour sa disponibilité dans mon encadrement;
- Monsieur Yacouba KANAZOE, mon co-encadreur, Secrétaire principal de la Confédération Paysanne du Faso, pour avoir recommandé cette étude, pour sa disponibilité et la confiance qu'il m'a accordé;
- Monsieur Felix OUEDRAOGO, Doctorant à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies/DRO, pour ses conseils;
- L'ensemble du corps professoral de l'Institut de Développement Rural, pour toutes les connaissances et les compétences acquises tout au long de ma formation;
- Tout le personnel de l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies, pour son accueil chaleureux et la solidarité dont vous avez fait preuve lors de ce stage;
- Mes Co-stagiaires pour leurs amitiés et leurs solidarités.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
AGRODIA	Association des Grossistes et Détaillants d’Intrants Agricoles
APIPAC	Associations des Professionnels de l’Irrigation Privée et des Activités Connexes
ASF-Burkina	Agro Sans Frontières – Burkina
ASPMY	Association des professionnels maraîchers du Yatenga
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CMAK	Coopérative Maraîchère et Agricole de Kuinima
CRC	Conseil Régional du Centre
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l’Economie Rurale
DGPSA	Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles
DOPAIR	Direction de l’Organisation des producteurs et de l’Appui aux Institutions Rurales
DRA	Direction Générale de l’Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEPAB	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina Faso
FNGN	Fédération nationale des groupements Naam
Gex	Groupe Explor
GIPD	Gestion Intégrée des Prédateurs et Déprédateurs
IMF	Institution de Microfinance
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAHRH	Ministère de l’Agriculture, de l’Hydraulique et des Ressources Halieutique
MB	Marge Brute
MED	Ministère de l’économie et du développement
MUP	Maraîchage urbain et périurbain
OP	Organisation Paysanne ou Organisation de Producteur
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFASP	Programme d’appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PARADE	Renforcement de la résilience des systèmes productifs maraîchers par la recherche développement et l’éducation participatives à l’application de principes agro- écologiques au Burkina Faso
PIB	Produit Intérieur Brut

PROFIL	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
RNE	Revenu Net d'Exploitation
SAPHYTO	Société Africaine des produits Phytosanitaire
SPAAA	Suivi des Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique
SOBFEL	Société Burkinabè des Fruits et Légumes
UCOBAM	Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères du Burkina Faso

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques comparatives du groupement pré-coopératif et du groupement	10
Tableau2 : Tdypologie des coopératives maraichère ou agricoles.....	11
Tableau 3 : Répartition des producteurs à enquêter.....	22
Tableau 4 : Répartition des maraichers en fonction du sexe et de l'âge	25
Tableau 5 : Niveau d'instruction et occupation des producteurs	26
Tableau 6: Effectif et charges des enfants scolarisés par exploitant.....	27
Tableau 7 : Répartition des producteurs en fonction de l'écologie du périmètre maraicher.....	28
Tableau 8 : Superficie moyenne par exploitant	28
Tableau 9 : Importance de spéculations maraichères pratiquées	29
Tableau 10 : Niveau d'expérience des producteurs	29
Tableau 11 : Importance de spéculations maraichères pratiquées	31
Tableau 12 : Rendement moyen par spéculation et en fonction de l'adhésion ou non à une op.....	38
Tableau 13 : Compte d'exploitation général (CEG) moyen en fonction de l'adhésion ou non à une Organisation Paysanne (sur une superficie moyenne de 0,25 ha)	39
Tableau 14 : Les différentes sources de finances selon l'adhésion ou non à une OP	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Les Villes concernées par l'étude	15
Figure 2 : Système de culture pratiqué par exploitant.....	30
Figure 3 : Répartition des maraichers en fonction du mode d'accès à la terre.....	32
Figure 4 : Sources d'eau utilisée par les maraichers.....	33
Figure 5 : Répartition des maraichers en fonction de l'adhésion ou non à une OP	34
Figure 6 : Niveau d'organisation des maraichers par zone d'étude.....	35
Figure 7 : Les modes d'irrigation selon l'adhésion ou non à une OP	42
Figure 8 : Importance des producteurs formés (%).....	44

RESUME

Au Burkina, le maraîchage occupe une place de plus en plus importante dans l'agriculture. Il se pratique généralement en saison sèche, soit individuellement, soit collectivement. C'est le cas des zones de notre étude (Bobo-Dioulasso et sa banlieue, Ouagadougou et sa banlieue et Ouahigouya et sa banlieue). Dans ces conditions, il convient de se demander quel est l'impact de l'organisation des producteurs sur le maraichage aux plans technique et économique ? C'est la question que nous avons étudiée au cours de notre recherche dans six (06) sites des trois zones.

L'étude a montré que l'organisation des maraîchers en associations a plus d'impact pour eux que le travail individuel. En effet les associations des maraîchers bénéficient du soutien des partenaires publics et privés. Elles accèdent plus facilement aux crédits de campagne. Elles s'organisent mieux autour de la commercialisation des produits maraîchers et en tirent avantageusement profit. En revanche les maraîchers individuels ne bénéficient pas de tous ces avantages. C'est dire donc que les associations de maraichers ont des impacts organisationnels, techniques, économiques et politiques.

Mots clés : Maraîchage, maraîchers en association, maraîchers individuels, impact et zone d'étude

SUMMARY

To Burkina, the market gardening occupies a more and more important place in agriculture. It is generally practiced in dry season, either individually, either collectively. Is it the case in the zones of our survey (Bobo-Dioulasso and its suburb, Ouagadougou and its suburb and Ouahigouya and its suburb). In these conditions, it agrees to wonder what is the impact of the organization of the producers on the market gardening to the plans technical and economic? It is the question that we studied during our research in six (06) sites of the three zones.

The survey showed that the organization of the market gardeners in associations has more impact for them than the individual work. Indeed the associations of the market gardeners benefit from the support of the public and private partners. They reach the credits of country more easily. It organizes itself better around the merchandising of the market products and takes advantage advantageously of it. On the other hand the individual market gardeners don't benefit from all these advantages. It says therefore that the associations of market gardeners have organizational, technical, economic and political impacts

Key words: Market gardening, market gardeners in association, individual market gardeners, impact and zone of survey

INTRODUCTION GENERALE

L'agriculture constitue la principale source de revenus pour les populations rurales et le pilier de la sécurité alimentaire au Burkina (DPSAA, 2012). Elle contribue pour 30 % au PIB (DGPER, 2010). Les activités agricoles sont organisées et mises en œuvre par les exploitations familiales qui ont recours essentiellement à la main d'œuvre familiale plutôt qu'à la main d'œuvre salariée (TOULMIN et *al.*, 2003). C'est donc une agriculture familiale essentiellement, la forme de production la plus importante au sein de l'économie en milieu rural (ZOUNDI et *al.*, 2005). Elle est caractérisée, entre autres, par la culture du coton, des cultures vivrières et les produits animaux.

L'agriculture implique aussi les cultures fruitières et légumières qui y occupent une place de plus en plus importante et stratégique. Leur filière emploie au moins 200 000 personnes qui exploitent 8 879 ha de maraîchage et 12 000 ha de vergers (OUEDRAOGO, 2007). Le maraîchage est une composante importante de la filière fruits et légumes (SDR, 2004). La construction de plus de 1000 petits barrages en terre, dans de nombreuses régions par l'Etat et ses partenaires au développement, a permis le développement du maraichage de contre-saison.

En effet, la filière croît tant dans les zones péri-urbaines que celles rurales. Elle a particulièrement eu un intérêt au Burkina Faso à partir des années soixante-dix, après les grandes sécheresses qu'ont subi les pays du CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel). Elle a connu un essor très important au cours de ces trente dernières années, en dépit des sécheresses successives auxquelles elle fut confrontée. Le développement progressif d'une économie de marché au Burkina, a favorisé le développement des centres urbains, ce qui a augmenté les besoins en légumes des citadins, (GOUBA, 1995).

Sur le plan micro-économique, la filière est devenue un important secteur pourvoyeur d'emplois, et de lutte contre la pauvreté. Les revenus issus du maraîchage ont un impact positif sur la vie sociale et économique des paysans, à travers la création de nouvelles activités rémunératrices, l'acquisition des biens d'équipements et manufacturés, la contribution à la sécurité alimentaire, à la santé et à l'éducation (BOGNINI, 2006). En Valeur macro, le maraichage représente 16,5 % de la production agricole totale et 10,5 % de la production totale du secteur primaire. La filière fruits et légumes, contribue en général, à hauteur de 4,5 %, au PIB du pays (DGPSA, 2007)

Les cultures maraîchères sont produites sur toute l'étendue du territoire, à des degrés divers suivant les provinces. C'est ainsi que la zone de Bobo-Dioulasso bénéficiant non seulement de la Vallée du Kou, mais également des habitudes alimentaires des citadins et donc des consommateurs potentiellement importants, fournit environ 15 % de la production nationale (TRAORE, 2006). Il en est de même pour Ouagadougou, où le nombre de sites maraîchers ne cesse de croître (58 sites en 2008) malgré la forte pression règlementaire (KÊDOWIDÉ et *al.*, 2010). Même si elle est pratiquée sur de petites superficies à l'intérieur de la ville et des superficies moyennes plus grandes, dans les communes environnantes (Koubri, Samba etc.), le Kadiogo est une des grandes zones de production maraîchère du Burkina (la laitue, la fraise et l'aubergine). La proximité des centres urbains comme Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, est un facteur déterminant pour l'essor de la culture maraîchère (TALLET, 1999). La région septentrionale notamment le yatenga, constitue une des grandes zones de cultures maraîchères. Cette province, à elle seule, produit près de la moitié de la production nationale de pomme de terre (MED, 2005).

Cependant la filière n'est pas exempte de tous reproches, malgré les performances économiques constatées. En effet les cultures maraîchères sont très consommatrices en facteurs de production. Or les producteurs évoluent dans un contexte de cherté des semences, des engrais, des équipements adaptés et de non maîtrise de l'eau, d'accès difficile au crédit (crédit d'équipement et de campagne) et surtout de faible niveau de connaissance du marché et de l'absence de stratégies commerciale (KOLIE, 2009). Cette situation impacte négativement sur les performances agronomiques et économiques des maraîchers (RIPAMA, 2009).

Conscients de cela, les maraîchers adoptent des stratégies telles la création des organisations de producteurs, pour contourner ces contraintes qui les maintiennent dans la pauvreté. Le regroupement des producteurs en groupements pré-coopératifs, en coopératives ou en associations, devrait permettre de démultiplier des impacts au niveau de leurs membres à la base et de leurs familles (GRANDVAL et *al.*, 2013). La position de ces organisations sur le développement des cultures maraîchères au Burkina reste en effet peu explorée et présente pourtant un intérêt majeur au regard du désengagement de l'Etat des secteurs de production et de la libéralisation du marché.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre étude intitulée « Impact socio-économique de l'organisation des producteurs, sur la production maraîchère au Burkina Faso : Cas de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou et Ouahigouya et environs ». Cette étude a été recommandée

par la CPF (Confédération Paysanne du Faso), à travers le projet PARADE, étant donné sa vision bâtie autour de l'agriculture familiale durable, garantissant de meilleures conditions à toutes les catégories de producteurs. Elle cherche à promouvoir les OP (Organisation Paysanne) des maraichers à travers l'analyse d'impacts afin de consolider sa position dans les négociations avec l'Etat et les organismes de développement. Ce faisant, les questions suivantes se posent :

- Comment sont organisés les producteurs autour des cultures maraîchères ?
- Quels sont les effets induits de cette organisation sur la production et la commercialisation des produits maraîchers?
- Que peuvent-ils faire pour tirer avantageusement profit des cultures maraîchères à travers les organisations de producteurs?

1. OBJECTIFS

Objectif général : analyser l'organisation des producteurs maraichers afin d'y contribuer par une meilleure organisation en vue de les aider à tirer avantageusement profit des cultures maraîchères, pour leur promotion socio-économique.

De manière spécifique, nous cherchons à :

- ✓ Caractériser l'organisation des producteurs maraîchers sur les sites d'exploitation ;
- ✓ Mesurer les effets induits de l'organisation des producteurs sur la production et la commercialisation des produits maraichers ;
- ✓ Déterminer les actions susceptibles d'aider les producteurs à mieux s'organiser pour tirer avantageusement profit des cultures maraîchères.

2. HYPOTHESES

2.1. Hypothèse centrale

L'organisation des producteurs a des impacts sur la production, elle les aide à assurer leur approvisionnement en intrants agricoles, la gestion des sites, l'interface avec les partenaires et la commercialisation des produits maraîchers par la recherche de marchés et le marketing sur les produits.

2.2. Hypothèses secondaires

- ✓ Les maraîchers sont organisés individuellement, en groupements, coopératives ou en associations et cette organisation varie en fonction du niveau d'aménagement du site d'exploitation ;

- ✓ les effets induits de l'organisation des producteurs sur la production et la commercialisation des produits maraichers, sont la solidarité et la cohésion sociale, l'amélioration des conditions de production et de commercialisation et l'amélioration des revenus maraichers annuels ;

- ✓ les actions susceptibles d'aider les producteurs à mieux s'organiser pour tirer avantageusement profit des cultures maraîchères sont entre autres ; l'appropriation des organisations paysannes (OP) par les membres, le renforcement des capacités techniques et financières des OP, et formation des OP sur les stratégies de commercialisation des produits maraichers.

Pour vérifier nos hypothèses et atteindre les objectifs de notre recherche, nous avons réalisé des enquêtes auprès de 120 producteurs maraîchers.

3. Plan de l'étude

A l'issue de la recherche, nous avons produit le présent mémoire, autour de quatre chapitres. Le premier décrit le cadre de l'étude. Il s'agit de la revue de littérature portant sur les généralités des cultures maraîchères au Burkina Faso, l'organisation des producteurs maraîchers. Nous y présentons le matériel et la méthode de travail en chapitre 2. Le chapitre 3 présente les résultats assortis de leur analyse (discussion et interprétation) en chapitre 4.

CHAPITRE. I : REVUE DE LITTERATURE

1.1. Caractéristiques du maraichage au Burkina

L'agriculture employée dans le sens des productions végétales, porte entre autres, sur les céréales, (sorgho, mil, maïs, riz, etc.), les tubercules (igname, manioc, etc.), les textiles (le coton), les oléagineux (arachide, sésame, etc.). Elle porte aussi sur les cultures maraîchères qui doivent leur nom aux terres marécageuses sur lesquelles elles étaient pratiquées autrefois.

Il s'agit essentiellement de la production des fruits et les légumes, qui interviennent dans l'alimentation humaine, sous la forme d'épices communément, appelés condiments. C'est dans cette optique qu'AUSTIER (1994) les appelle les ingrédients qui interviennent dans la préparation de la sauce (tomate, oignon, aubergine, etc.). Ils sont parfois consommés crus (laitue communément appelée salade).

Le terme maraichage est très souvent employé pour désigner les cultures maraîchères. Etymologiquement, il dérive du concept marais qui désigne une terre qui renferme régulièrement l'eau (KANKONDE et *al.*, 2001).

La culture de légumes au Burkina n'est pas une pratique nouvelle. Selon ASSANE DAGA, (2006), pour leurs besoins personnels, la culture maraîchère a été introduite au Burkina par les missionnaires catholiques allemands en 1915. Progressivement, le maraichage fut ainsi vulgarisé par les paysans qui étaient à leur service. Les femmes en furent l'appropriation, en le pratiquant traditionnellement autour des points d'eau permanents ou des bas-fonds ou parfois en plein champ (gombo, aubergine, etc.). Mais, les premiers essais maraîchers de recherche ont vu le jour à la station de Farako-Bâ, à Bobo-Dioulasso en saison sèche 1962-1963 (D'ARONDEL DE HAYES et *al.*, 1973, cité par PAGNI, 2003). Il devient alors une pratique fréquente dans les villes et campagnes au fil du temps.

Le maraichage au Burkina est pratiqué dans sa globalité sur de petites superficies. Elle occupe au plan national des surfaces de production variant entre 4 000 et 6 000 hectares, selon les saisons, pour une production annuelle de 75 000 tonnes (MAHRH, 2004). Pour ILLY et *al.*, (2007), il y a trois types d'exploitations maraîchères à savoir :

- Les exploitations urbaines qui sont dans les villes, situées aux abords des cours d'eau qui les traversent (cas des parcelles maraîchères situées sur les deux rives du Houet, dans la ville de Bobo-Dioulasso) ou à l'aval et autour des barrages à l'intérieur des villes (cas des exploitations maraîchères situées en aval des barrages de Boulmiougou et de Tanghin Barrage, dans la ville de Ouagadougou).

- Les exploitations périurbaines qui se situent dans les banlieues des villes autour des points d'eau permanents (puits, forages, barrages), se situant dans un rayon de 30 km des villes. C'est le cas des périmètres maraîchers de Saaba, Koubri, Loumbila, Boulbi, etc. autour de Ouagadougou. C'est le cas aussi des périmètres maraîchers de Bama pour la ville de Bobo-Dioulasso et de Goïnré pour la ville de Ouahigouya.
- Les exploitations rurales qui se trouvent en milieu rural autour des barrages, des retenues d'eau et qui sont aménagées ou non. C'est notamment le cas des sites maraîchers de Guiédougou, de Kongounsi, du Lac Dem, etc.

Les principales spéculations des cultures maraîchères sont l'oignon, la tomate, l'aubergine locale, l'aubergine importée, le chou, la carotte, l'ail, la fraise, le concombre, le haricot vert, le gombo, le poivron et la pomme de terre (MAHRH, 2007). La mise en place des cultures maraîchères exige entre autres, l'accès des terres appropriées, à l'eau, aux équipements adaptés.

Dans la majeure partie, les modes d'accès des producteurs maraîchers aux terres sont la propriété (44,2 %), le prêt/cession temporaire (48,9 %) et la location (4,2 %), l'achat (2,7 %), (MAHRH, 2007). La plupart des exploitants périurbains louent les parcelles et reversent une partie de leurs revenus aux propriétaires terriens. Contrairement aux hommes, plus de la moitié des femmes exploitent des terres qui ne leur appartiennent pas

L'accès à l'eau est déterminé par la source utilisée et le niveau d'utilisation de l'eau par les différents acteurs et les usages qu'ils en font. Il dépend également de la disponibilité et la pérennité des ressources en eau. L'éloignement de leurs parcelles de cultures par rapport à ces cours d'eau, et aussi l'assèchement de ces cours d'eau pendant les périodes de sécheresse qui deviennent de plus en plus prolongées à cause du phénomène des changements climatiques, expliquent les difficultés d'accès à l'eau (ABESSOLO AMOUGOU et *al.*, 2012). Le puits reste la principale source d'eau.

Le niveau d'équipement est très faible. Les producteurs sont équipés de motopompes sur seulement 12% des sites, 5% des sites sont munis d'infrastructures de canalisation (DGPSA, 2003). Le rapport d'enquêtes maraîchères de la DGPSA, indique que le maraîchage mobilise environ 6 494 motopompes. De ces 6494 motopompes, 13,6% appartiennent à des individus et 86,4% à des groupes de personnes. Selon TOUGMA, (2007), pour un système d'irrigation

utilisant un cours d'eau, la motopompe et l'arrosoir sont plus efficaces et financièrement plus rentables.

Un des problèmes que rencontre le secteur horticole au Burkina, est l'acquisition en quantité et en qualité des plants et semences. Dans un premier temps, les producteurs font de l'auto production ou achètent auprès de commerçants sur les marchés, les semences qui sont souvent mal conservées (ILLY *et al.*, 2007). Ce secteur a connu une évolution spectaculaire ces dernières années avec l'installation dans les grandes villes des distributeurs spécialisés dans les intrants horticoles, et à même, de donner des conseils pratiques aux utilisateurs. On peut noter : KING AGRO, NANKOSEM, SEMAGRI ; SOPAGRI

En ce qui concerne les fertilisant, selon les enquêtes de la DGPSA, (2007), réalisées sur l'ensemble des treize régions et complétées par l'enquête de la mission des consultants sur le terrain, le volume d'engrais utilisé est estimé à 6 411 tonnes, dont 65,0 % constitués de NPK, 30,3 % d'Urée et 4,8 % de Burkina Phosphate. L'utilisation des engrais semble satisfaisante en ce qui concerne le NPK et l'Urée, car les doses moyennes utilisées sont de 635 et 296 kg/ha pour le NPK et l'Urée, respectivement (ILLY *et al.*, 2007).

Cependant, en ce qui concerne la fumure organique, les doses (2,7 t/ha) appliquées par les maraîchers sont faibles, car elles sont très nettement en deçà des doses recommandées par la recherche qui est de 10 à 20 t/ha minimum, (ILLY *et al.*, 2007).

L'accessibilité aux facteurs de production traduit l'augmentation de la production maraîchère totale, évaluée à 747 488 tonnes pour la campagne 2008 (DGPER, 2010), répartie entre les différentes spéculations. Quatre (04) spéculations se différencient en termes d'importance de volume de production, à savoir l'oignon (32,4 %), la tomate (21 %), la pomme de terre (14,4 %) et la laitue (10,7 %) (MAHRH, 2007).

En bref, les conditions climatiques du Burkina offrent peu d'avantages au développement des cultures maraîchères, surtout dans sa partie sahéenne. La faible disponibilité de l'eau soumet les cultures à des stress hydriques, provoquant la baisse de la production (BOGNINI, 2011). Cependant les producteurs, conscients de cette réalité, adoptent des stratégies d'adaptation qui leur permettent de produire durant toute l'année et sur toute l'étendue du territoire, avec des périodes de pointe se situant entre Novembre et Mars.

1.2. Importance économique et sociale du maraîchage

En fait, le maraîchage revêt une grande importance au Burkina Faso. L'approvisionnement des villes en produits alimentaires frais, représente pour les producteurs maraîchers, un débouché croissant de proximité qui diversifie et augmente leurs revenus. Ces revenus permettent aux producteurs de faire face, de manière directe ou indirecte, à leurs besoins socio-économiques (alimentation, santé, scolarisation etc.) (BOGNINI, 2011).

Le rôle social du maraîchage revêt plusieurs aspects. Il permet une insertion sociale des groupes sociaux dits vulnérables (retraités, femmes au foyer, agents de l'informel, enfants de rue) (ILFAU, 1999), de populations sans emplois ou de villageois rattrapés par l'urbanisation grandissante de nos villes (OUATTARA, 2004). Selon THIOMBIANO, (2008), la comparaison de la profondeur de la pauvreté montre que les ménages maraîchers ont une profondeur de pauvreté inférieure de 3,41% à celle des autres ménages. Du point de vue de la sévérité de la pauvreté monétaire, les ménages maraîchers présentent également un plus faible indice.

1.3. Organisation des producteurs maraîchers

13.1. Etat des textes législatifs, régissant l'organisation des producteurs

Depuis les années 70, la filière fruits et légumes a bénéficié d'une attention plus ou moins soutenue de l'Etat. Ainsi, il a défini le cadre juridique et institutionnel par l'adoption des textes qui permettent aux producteurs de se constituer en groupements, en associations qui peuvent former des organisations faitières (unions, fédérations).

C'est le cas de la Loi 014 pour les groupements, les coopératives (1999) et de la Loi 010 pour les associations (1992). Les OP sont fortement encouragées à adopter le statut relevant de la loi 014, en relation avec le rôle économique que les documents de politique agricole confèrent aux OP. Mais de nombreux groupements de base restent associatifs, par choix ou non, voire informels (en attente de récépissé ou n'ayant pas la capacité ou la volonté de se formaliser).

Selon cette loi N° 014/99/AN du 15 avril 1999, les coopératives et groupements pré-coopératifs à but économique se déploient autour d'une filière bien identifiée. Ils doivent contribuer à la structuration verticale par filière du monde agricole. Mais cette loi ne définit pas le concept de filière, de sorte que de nombreuses OP se sont établies autour de plusieurs produits. La Loi 014 a formalisé une multitude de groupements spécialisés, mais nombreux

sont ceux qui sont restés de dimension communautaire et pluriactifs. La spécialisation autour d'une filière imposée par la Loi 014 pose un problème évident d'organisation du monde paysan dans des systèmes de polyculture élevage et dans un contexte où les filières sont peu structurées (cas des filières vivrières).

La vie associative quant à elle est régie au Burkina Faso par la loi N° 10/92/ADP. Au sens de cette loi, « l'association est un groupe de personnes morales ou physiques à vocation permanente et à but non lucratif dans les domaines culturel, sportif, social, professionnel ou socio-économique ». Les associations se constituent sans capital.

Depuis l'adoption de la loi 014/1999, elle implique une mutation profonde des organisations paysannes, toute nature confondue. Celles-ci passent de groupements pré-coopératifs et groupements à des sociétés coopératives. Nous montrons dans le tableau 1 les éléments de différence fondamentaux entre groupement pré-coopératif et groupement et dans le tableau 2 la typologie des caractéristiques des coopératives.

Le groupement simple est né du recadrage de la loi 035/1990 au vu de l'évolution des politiques de développement du pays. Il est le type d'organisation permettant en principe l'adoption d'une et une seule dynamique institutionnelle en se spécialisant dans une filière d'un secteur d'activité donné et par conséquent se veut professionnel. Le type pré coopératif est bâti sur une dynamique institutionnelle traditionnelle et se veut multisectoriel.

Tableau 1 : Caractéristiques comparatives du groupement pré-coopératif et du groupement

Groupement pré-coopératif (selon la loi 035/1990)	groupement selon la loi 014/1999)
DÉFINITION	
Un groupement pré-coopératif est une organisation volontaire à caractère économique et social jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 2).	Est groupement toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs (art. 71).
OBJET	
Toute activité économique, sociale et culturelle visant au bien-être des membres et de la communauté (art. 4). Peut se transformer en coopérative lorsque l'activité économique s'accroît (art. 4).	Une ou deux filières d'activité.
DOMAINE D'ACTION	
Multisectoriel (agriculture, élevage, épargne, santé, éducation, reboisement, pêche, artisanat, etc.) (art. 8).	Un et un seul secteur.
CONSTITUTION	
Etude de faisabilité. Assemblée constitutive d'au moins 15 personnes. Une liste nominative des membres du bureau, leur adjoint, adresse et fonction dans le pré-coopératif (art. 9).	5 à 15 membres peuvent former un groupement (art. 73). Peut admettre l'existence d'un groupe dans le groupement (art. 73).
FONCTIONNEMENT	
AG se réunit une fois par trimestre (art. 24). Bureau composé d'au moins 4 personnes, leur mandat dure deux ans, renouvelable une fois (art. 25 et 26).	AG doit se réunir au moins deux fois par an. Bureau composé d'au moins de 3 membres et leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois (art. 98).
MÉTHODE DE TRAVAIL	
Installation des paysans sur le périmètre. Production individuelle, vente collective. Tendance à la monoculture.	Groupage des produits.
OBLIGATIONS	
Les groupements pré-coopératifs sont soumis aux inspections des services compétents (art. 28).	Doit se soumettre au contrôle externe des comptes et de la gestion (audit externe) (art. 87). Existence d'un comité.
PREVILEGES	
	A tout privilège fiscal.

Source : OUEDRAOGO, 2004

La première est une forme de survivance de l'organisation traditionnelle *mossi* : le *kombi-naam*, alors que le second se présente comme une modernisation de la première (OUEDRAOGO, 2004).

Par ailleurs, le groupement ne peut être une forme finale d'organisation, mais une étape préalable à l'accession du statut de société coopérative agricole. Les coopératives évoluent également vers d'autres formes de coopératives modernes, plus collectives dans toutes ses actions.

Tableau2 : Typologie des coopératives maraichère ou agricoles

Coopérative de type I	Coopérative de type II	Coopérative de type III
exploitation individuelle parcellaire	exploitation individuelle remembrées	exploitation collective
Moyens de production collectifs	moyens de production collectifs	moyens de production collectifs
Travail organisé	travail collectif	travail collectif
activité collective de production	activité collective de production	activité collective de production
revenu individuel	revenu individuel	rémunération collective

Source : GODETL, 1994

Ainsi les coopératives traditionnelles, où l'exploitation des parcelles et le revenu sont individuels, doivent atteindre le stade de coopératives de production à l'image des coopératives socialistes, où l'exploitation est collective et la rémunération des paysans en fonction du temps de travail (GODETL, 1994). Selon le même auteur, l'action du gouvernement est d'assurer un encadrement des groupements afin de leur permettre d'évoluer vers des formes de gestion coopérative.

Le constat sur nos sites maraîchers, montre que le producteur tant en coopérative qu'en association, exploite individuellement sa parcelle, faisant à la structure le champ d'approvisionnement des facteurs de production et/ou de prospection du marché, pour la commercialisation des productions, (DGPER, 2010).

1.3.2. Niveau d'organisation des maraîchers

Les travaux d'ONATE, 2012, montrent qu'à travers différents documents de politique sectorielle agricole, le Burkina Faso a opté pour une approche communautaire du développement à partir des années 1960. La filière fruits et légumes en est une qui se caractérise par un nombre élevé d'organisations privées, créées à l'initiative des acteurs ou de l'Etat lui-même. L'émergence de ces nombreuses organisations est facilitée par un environnement juridique favorable. Les lois burkinabè offrent en effet aux personnes physiques et morales, différents cadres organisationnels.

Dans ces conditions, trois (03) cadres organisationnels des producteurs existent aujourd'hui où se retrouvent la plupart des acteurs et leurs organisations. Il s'agit :

- ✓ Des coopératives et groupements et leurs unions,
- ✓ Des associations,
- ✓ Du groupement d'intérêt économique (G.I.E),

Ainsi au niveau de la production maraîchère spécifiquement, plus de 10 000 organisations de producteurs et productrices ont été enregistré, si on se réfère à la base de données des OP dont dispose la DOPAIR (Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales). Cet effort de structuration est cependant inachevé, car plusieurs cultures majeures ne disposent pas de filière (pomme de terre, tomate, chou, laitue, etc.) malgré leur importance parmi les produits d'exportation du pays. Alors que l'oignon bénéficie d'une meilleure structuration des producteurs (producteurs individuel, groupements et coopératives) (MAFAP, 2013), toutes les autres spéculations n'ont pas d'organisation de producteurs spécifique à chacune d'elles.

Parmi les types d'organisations, le groupement est le plus dominant. Les autres types d'organisation sont rares dans le domaine du maraîchage. Ainsi les coopératives ne sont présentes que sur 0,6 % des sites. Quant aux unions de groupements et les comités d'irrigation, ils sont présents sur respectivement 0,4 % et 0,3 % des sites, (DGPER, 2010)

Sur plus de 68 % des sites maraîchers, les exploitants ne sont pas organisés et seulement 29,8 % des sites maraîchers abritent des groupements d'exploitants maraîchers (KOLIE, 2009). Les proportions de site abritant des organisations de maraîchers varient considérablement d'une région à l'autre. En effet, les régions du Centre (90 %), des Cascade (55 %) et du Centre-Nord (51 %) enregistrent les proportions les plus élevées, tandis qu'au

Sud-ouest, seulement 12 % des sites abritent des organisations. Il est enregistré des proportions d'organisation de 18% et 21% respectivement pour les régions du Nord et des Hauts-Bassins (ILLY et *al.*, 2007).

Au plan national, l'UCOBAM (même si elle n'existe plus, les sept coopératives de production membres fonctionnent toujours), la SOBFEL (société d'économie mixte qui a été créée en 2004 pour répondre aux préoccupations des producteurs), la SOPROFA-SOBIEX (Bien qu'elle n'existe plus, la création de cette société d'Economie Mixte a marqué les producteurs maraîchers) constituent quelques exemples d'organisation de paysannes qui travaillent sur les cultures maraichères.

1.3.3. Structures d'encadrement des organisations de producteurs maraichers

Les DRA (Direction Régionale de l'Agriculture) sont les démembrements de l'État en charge de l'encadrement des producteurs dans leurs zones d'intervention. Cet encadrement se résume en un appui-conseil dirigé exclusivement vers les producteurs organisés et reconnus officiellement qui en font la demande à la DRA.

Les structures privées tels que APIPAC, Gex, ASF-Burkina, AFDI, ONG ASUDEC, FEPA-B, FNGN, PROFIL, PAFASP, UCOBAM (qui ne fonctionne plus aujourd'hui) sont plus ou moins actives dans la promotion des cultures maraichères. Ces structures accompagnent les OP des maraîchers dans l'approvisionnement des intrants, la commercialisation, la construction des retenues d'eau et aménagements des périmètres (FNGN et PASFP), l'appui techniques et la recherche-développement à travers des partenariats avec les OP (ASF-Burkina) (DIAKITE et *al.*, 2003)

Au plan financier le budget de l'État va exclusivement aux structures publiques d'encadrement. Les organisations de producteurs, les ONG, les associations et les projets de développement sont soutenus financièrement par les bailleurs de fonds étrangers (organismes internationaux, ONG et association de développement du pays).

1.3.4. Enjeux des organisations de producteurs maraichers

ILLY et *al.* (2007) et OUEDRAOGO, (2004), indiquent que la raison d'être des organisations de producteurs maraîchers est à peu près la même dans toutes les régions. Créées à l'initiative propre des populations ou sur incitation d'un partenaire extérieur, les organisations de producteurs mènent des activités liées à la production maraîchère. Il s'agit

tout d'abord pour eux de se concerter pour planifier la campagne maraîchère. Ce travail de planification concerne le choix des cultures, de la date du démarrage de la campagne.

Les organisations de base œuvrent aussi dans la recherche de partenaires extérieurs pour des appuis divers (équipements, crédits, engrais, semences). Ils servent également d'intermédiaires pour la formation des producteurs et facilitent l'introduction de nouvelles spéculations, semences et technologies de production. Les semences jouent un rôle important dans l'accroissement de la productivité et de la production maraîchère. Une partie de la production de semences est assurée localement par les producteurs organisés en coopératives et groupements (BIKIENGA, 2002). En outre les producteurs ont peu d'opportunités commerciales en dehors des marchés locaux, qui se saturent d'ailleurs vite. Le regroupement des producteurs permet donc d'accéder à de nouveaux débouchés, plus lointains et plus rémunérateurs. Il connecte la province avec le marché national et dynamise les échanges commerciaux (GRANDVAL et *al.*, 2013).

Cependant, selon ABESSOLO AMOUGOU et *al.*, 2012, le découragement à cause des difficultés de ces Groupe d'Intérêt Commun, à atteindre leurs objectifs, (maximiser leurs productions et mieux vendre leurs produits), de relever leurs défis (acquérir de nouveaux sites de cultures et de créer de nouvelles débouchées) ne motivent plus les producteurs à adhérer aux organisations. En effet les OP ne résistent pas à la fin des différents appuis et volent en éclats moins d'un an après, faisant place une période de crise profonde (WELLENS et *al.*, 2010). De manière générale, ces organisations ne jouent pas en fait le rôle premier qui leur est dévolu à savoir, l'organisation de la production et de la commercialisation (OUEDRAOGO, 2012).

CHAPITRE II : MATERIEL ET METHODOLOGIE de l'ETUDE

2.1. Matériel de recherche

Nous présentons à ce niveau les fruits et légumes d'une part et les sites de la recherche, d'autre part.

2.2. Fruits et légumes

Les fruits et les légumes des cultures maraîchères constituent le matériel de notre étude. Il s'agit d'un ensemble de plantes annuelles ou pérennes, d'espèces arbustives ou herbacées, dans un espace qui sont produites de manière intensive. Les fruits et légumes servent d'ingrédients qui entrent dans la composition des sauces ou des salades (AUTISSIER, 1994).

2.3. Zones de la recherche

Notre recherche a couvert trois zones qui sont en réalité, les villes de Bobo-Dioulasso, de Ouagadougou, de Ouahigouya et leurs banlieues.



Figure 1: Les Villes concernées par l'étude

Dans ce cas précis, la banlieue se situe dans un rayon maximal de trente (30) kilomètres de chaque ville.

Le choix de la zone d'étude s'est fondé sur les récentes études relatives aux cultures maraîchères. En effet, ces villes ont des fortes demandes en produits maraichers qui font partie des habitudes alimentaires de leurs populations.

Au niveau de chaque zone de production, pour obtenir les sites à enquêter, nous avons fait un choix raisonné en le bâtissant autour des critères suivants :

• La présence d'organisations paysannes. Ce critère est basé sur la présence d'une ou plusieurs organisations de producteurs maraichers sur le site d'exploitation

• le critère milieu d'exploitation. A ce niveau nous avons voulu choisir un site situé dans le milieu urbain et un autre en milieu périurbain.

• La localisation géographique du site de production. Les sites dans un rayon de 30 kilomètres (km) du centre-ville ont été retenus.

Au regard de ces critères, six (6) sites ont été retenus :

- Ouagadougou : les sites maraichers de Boulmiougou et de de Koubri ;
- Bobo-Dioulasso : les sites de Kuinima et de Bama,
- Ouahigouya : les sites de Sighuivoussé et de Goïnré.

2.3.1. Bobo-Dioulasso et sa banlieue

La ville de Bobo-Dioulasso est située, sur 11°11' Nord et 4°17' Ouest, (OUATTARA *et al.*, 2009), à l'Ouest du Burkina Faso sur l'axe Ouagadougou-Abidjan. Elle est le Chef-lieu de la Province du Houet et la capitale économique du pays.

Son climat est de type sud soudanien. Il comporte une saison sèche qui va d'Octobre à Avril et une pluvieuse de cinq mois allant de Mai à Septembre. La pluviométrie est relativement abondante. Elle varie de 1 100 à 1 200 mm.

Au plan hydrographique, la ville et sa banlieue sont essentiellement arrosées par le Kou qui prend sa source dans la zone de Péné au Sud de Bobo-Dioulasso. Elles font partie des zones les plus arrosées du pays. Ce réseau hydrographique favorise la pratique des cultures maraichère en saison sèche.

Ses sols sont hydromorphes sur cuirasse ancienne. De ce fait, ils sont propices à l'agriculture. La végétation est de type sud soudanien. Elle est composée de savanes boisées, de savanes arborées et de savanes arbustives. La ville et sa banlieue comptent (09) forêts classées et des galeries forestières le long des cours d'eaux. (RGPH, 2006)

La présentation de la ville et de sa banlieue montre qu'elles se situent dans une zone propice aux cultures maraichères. C'est à ce titre que la province du Houet pourvoit à hauteur de 15% dans la production maraichère nationale (TRAORE, 2006). En 1997, les revenus générés par le maraîchage dans la ville de Bobo étaient estimés à cinq cent millions de francs CFA, (IRD, 2006). Il en résulte que cette ville et sa banlieue occupent une place importante

dans les cultures maraîchères C'est pourquoi, nous en avons fait un des trois sites de recherche.

2.3.2. Ouagadougou et sa banlieue

La ville de Ouagadougou est située dans la Province du Kadiogo. Elle est située au centre du pays dont elle est la capitale politique.

Le climat de cette ville et sa banlieue est de type tropical sec, avec une pluviométrie variant de 700 à 900 mm par an. Les températures moyennes annuelles sont élevées, 30° C. il y a d'importantes amplitudes thermiques entre les jours et les nuits (KÊDOWIDÉ et *al.*, 2010).

En termes de ressources en eau, elles sont constituées des trois barrages (1, 2 et 3) et le bassin du Nialarle. Ces barrages se succèdent sur un talweg qui s'allonge d'ouest en est et qui rejoint le Massili (affluent du Nakembé) à 12km au nord-est de la ville.

Les sols de Ouagadougou résultent pour la plupart, de l'altération du socle. La zone est entaillée par de nombreuses rigoles à cause de l'importance de l'action de l'érosion. La ville et sa banlieue ont quatre types que sont : les sols minéraux bruts, les sols peu évolués, les sols à sesquioxydes de fer et/ou de manganèse et les sols hydromorphes, (BUNASOLS, 1985).

Le réseau hydrographique de Ouagadougou tel que présenté, offre un atout au développement des cultures maraîchères. Elles sont aujourd'hui faites même au niveau des sources d'eaux usées (SAWADOGO, 2008). Notons toutefois que cette pratique est interdite par les textes de la commune qui n'autorisent pas la pratique de l'agriculture en ville. Paradoxalement, le maraîchage connaît une évolution importante dans la ville de Ouagadougou. Elle abrite 55 à 58 sites de maraîchages (NDIAYE, 2008)

2.3.3. Ouahigouya et sa banlieue

Ouahigouya est le chef-lieu de la région du Nord. La ville est située au 13°34' de latitude Nord et 02°26' longitude Ouest.

Son climat est de type sahélo-soudanien. Il est caractérisé par une alternance de deux saisons, une saison hivernale de courte durée (3 à 5 mois) caractérisée par une grande irrégularité des pluies dans le temps et dans l'espace et une saison sèche (froide et chaude) de 7 mois. L'humidité relative varie entre 30% et 80% suivant la saison. La pluviométrie de la zone est relativement faible. La moyenne des cinq dernières années est de 697,5 mm (Station

météorologique de Ouahigouya, 2011). Les températures moyennes dans la ville sont comprises entre 25°C et 40°C sur toute l'année. Les plus fraîches (25°C à 30°C), favorables au maraîchage, sont situées entre novembre et février, (BOGNINI, 2011).

La ville de Ouahigouya se situe sur une plaine d'une altitude moyenne de 334 mètres. Cette plaine comporte trois types de sols (DRED/Nord, 2005) :

- les sols minéraux bruts peu évolués d'érosion et les sols ferrugineux lessivés;
- les sols de pente et de fond de vallée des zones schisteuses et granitiques constitués de sols ferrugineux tropicaux peu lessivés et de sols hydromorphes peu fertiles;
- les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés sur sable ou sur argile et les sols subarides. La végétation naturelle dans la zone de Ouahigouya est dominée par une steppe arbustive ou arborée par endroit (DRED/Nord, 2005).

Le réseau hydrographique de la zone ne comporte aucun cours d'eau permanent. En dehors de quelques bas-fonds situés dans le lit du Nakambé, susceptibles de retenir l'eau temporairement, il se résume aux barrages et aux retenus d'eau réalisés par l'Etat (DRED/Nord, 2005). Les principales ressources hydrauliques pour le maraîchage proviennent de ces barrages et des eaux souterraines, exploitées à l'aide de puits et de puisards.

A cet effet, la province du Yatenga compte une soixantaine de retenus d'eau pour une capacité totale de 36747 milliers de mètres cubes (MED, 2005).

Ouahigouya constitue un important pôle économique du Nord. Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage, pour plus de 70 % de la population, dont une partie se consacre aux cultures maraîchères qui constituent la principale activité agricole en saison sèche. A cet effet, plus de 2 350 tonnes de produits maraîchers ont été récoltées pendant cette campagne rapportant plus de 211 millions de francs CFA aux producteurs (MED, 2005). Le maraîchage bénéficie de plusieurs atouts que sont : la quantité de fumure organique produite par un élevage de plus en plus sédentaire et la présence d'un grand marché.

2.3.4. Brève description des sites maraichers échantillonnés

2.3.4.1. Site de Kuinima

Le site est situé, au sud de la ville de Bobo-Dioulasso. Il est caractérisé par des exploitations individuelles; il n'existe pas de périmètres collectifs aménagés (DIABATE, 2002). Les principales spéculations sont la tomate, l'aubergine, la carotte, le chou, les

concombres, les courgettes, le haricot vert, l'oseille et les fraises. Les travaux plus récents de la Direction Régionale de l'Agriculture en 2001/2002 a permis d'estimer à 1461 tonnes récoltées sur une superficie de 75 hectares. Le site de production de Kuinima est classé site de production maraîchère saint en Afrique de l'Ouest par la FAO (PGIPD, 2009). Les puits traditionnels constituent principalement la source d'eau sur le site.

2.3.4.2. Site de Bama

Bama est située dans la banlieue Bobolaise, soit à environ 30 km de la ville de Bobo-Dioulasso. Le périmètre a été aménagé en 1975, après la mise en culture de la plaine rizicole et répondait à un souci de diversification des productions. Ce périmètre, au départ, s'est spécialisé dans la production de haricot vert et de tomates. De nos jours, le périmètre a un besoin important en eau, car le profil des maraîchers a beaucoup évolué : de la spécialisation dans la culture de haricot vert, les maraîchers produisent aujourd'hui des fruits et légumes et par endroit du riz (SONTIE, 2006). Les parcelles sont alimentées en eau par des robinets, mais certains maraîchers ont occupé, en plus de leurs parcelles, des zones hautes et puisent directement de l'eau dans le canal à l'aide des siphons ou de moto pompes. La source d'eau d'irrigation est barrage aménagé.

2.3.4.3. Site de Boulmiougou

La présence du barrage 1, dans la commune de Boulmiougou a permis le développement de l'activité maraîchère autour de cette source d'eau. La question foncière y est prononcée et on y observe une organisation paysanne très forte qui est implantée (KÊDOWIDÉ *et al.*, 2010). L'activité maraîchère y a connu une forte expansion et prospérité, avec la création de la filière Fraise, qui a été très rentable. On est en présence d'une zone marécageuse avec un barrage sur site qui contient quasi permanemment de l'eau.

2.3.4.4. Site de Koubri

La zone de Koubri, située à une trentaine de kilomètres de Ouagadougou, constitue une zone de production maraîchère importante dans la Province. L'activité maraîchère est rendue possible grâce à la présence d'un cours d'eau nature (le bassin du Nariarlé) situé dans la partie sud de la commune de Koubri. Le maraîchage occupe une place particulièrement importante et la périphérie de nombre de ces aménagements est, en saison sèche, intégralement saturée d'une succession de jardins (CECCHI, 2006). Les parcelles sont irriguées à l'aide de puits

traditionnels, de canaux d'irrigation et / ou de pompes à moteur (DE BRUIN A. et al., 2012). Le site connaît aujourd'hui des problèmes d'envasement qui réduisent la capacité de stockage de la source d'eau.

2.3.4.5. Site de Goïnré

Situé à une quinzaine de kilomètre de la ville de Ouahigouya, le périmètre maraicher de Goïnré est caractérisé par deux zones : la zone non aménagée exploitée principalement individuellement par les maraichers et la zone aménagée exploitée par des groupements de producteurs. L'aménagement a été réalisé par l'intervention du Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP), le Ministère en charge de l'Agriculture et le soutien technique et financier de la Banque Mondiale. L'oignon est la production principale sur la zone aménagée et l'irrigation est du type gravitaire avec des motopompes de 60 m³ d'eau par heure. Sur la zone non aménagée, la production est très diversifié (oignon, pomme de terre, tomate, chou, poivron, piment etc.)

2.3.4.6. Site de Sighuivoussé

Situé dans la périphérie de la ville de Ouahigouya dans le secteur 04, le site de Sighuivoussé est exploité principalement en saison sèche. L'activité maraichère est rendue possible grâce aux aménagements de puits traditionnels et de bassins d'irrigation. Tout comme la plupart des sites urbains, l'insécurité foncière ne permet pas d'importants investissements. L'assèchement précoce des sources d'eau (puits) reste un défi majeur. La pomme de terre, le chou, la tomate, le poivron, la laitue, constituent les principales spéculations. La principale source d'eau sur le site est constitué de puits et forages.

2.4. Méthode de la recherche

La méthode de la recherche a été essentiellement bâtie autour de la recherche documentaire, l'échantillonnage, la conception des outils de collecte et de traitement des données.

2.4.1. Recherche documentaire

Nous avons effectué la recherche documentaire, en exploitant des ouvrages généraux, des mémoires, des thèses de doctorats, dans les centres de documentation de l'Institut du Développement Rural (IDR), de l'Institut de Recherche en Sciences Appliquée et Technologique, de la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (Ouagadougou) et sur l'Internet. C'est ainsi que nous avons pu constituer la revue de littérature et la bibliographie de notre recherche.

2.4.2. Construction de l'échantillon

Le questionnaire a été soumis à un échantillon de 120 observations réparties sur trois zones géographiques, chacune divisée en deux milieux (milieu urbain et semi-urbain ou rural), soit une moyenne de 40 exploitants par zone géographique de production maraîchère. La répartition était la suivante : 40 exploitants à Bobo-Dioulasso (20 exploitants sur le site de Kuinima et 20 à Bama), 40 exploitants zone de Ouagadougou (20 exploitants sur le site de Boulmiougou et 20 à Koubri), 40 exploitants à Ouahigouya (20 exploitants sur le site Goïnré et 20 à Sighuivousé).

Nous avons constitué cet échantillon de notre recherche, au niveau des sites, en choisissant de ne prendre en compte que les producteurs maraîchers présents sur ces sites, lors de nos enquêtes. Le tirage fut aléatoire, donc sans une spécification préalable de la culture maraîchère pratiquée. Il s'est fait sans reprise et en tenant compte bien sûr de l'appartenance une organisation de producteurs du site.

Le tableau 3 présente la répartition des exploitants maraîchers enquêtés par zone géographique et par site d'exploitation maraîchère.

Tableau 3 : Répartition des producteurs à enquêter

Villes	Sites maraichers	Nombre de producteurs retenus	
		Hommes	Femmes
Bobo-Dioulasso	Kuinima	20	0
	Bama	20	0
Ouagadougou	Barrage n°1 (Boulmiougou)	16	4
	Koubri	20	0
Ouahigouya	Goïnré	15	5
	Sighuivoussé	20	0
Total 1		111	9
Total 2			120

2.4.3. Collecte des données

Les outils de collecte regroupent l'ensemble des éléments qui ont servi à la collecte des données sur le terrain : deux(02) outils ou méthodes de collectes de données ont été utilisées dans l'étude :

- Le guide d'entretien a été bâti autour des axes suivants :
 - la présentation de l'organisation (identité, caractéristiques sociodémographiques, nombre d'années d'existence sur le site, les projets initiaux de création);
 - le fonctionnement du groupement ;
 - l'impact de l'organisation sur les producteurs et sur la communauté ;
 - les rapports de l'organisation avec l'extérieur ;
 - Les difficultés de l'organisation ;
 - Les perspectives pour l'organisation et ses membres.
- le questionnaire a porté sur :
 - la situation actuelle du groupement ;
 - le niveau d'équipement, de formation ;
 - les acquis, les limites et les perspectives des OP et des producteurs.

Nous avons effectué des observations directes. Elles permettent d'obtenir des données qui peuvent parfois échapper aux acteurs/actrices et de connaître des faits qui ne peuvent pas être évoqués lors des entrevues. Nous avons pu ainsi constater les rapports de pouvoir et l'organisation concrète et réelle des activités.

2.4.4. Déroulement des enquêtes

Sur le terrain, du fait de la non-maitrise des localités retenues, il a fallu faire recours à des guides sur chaque site.

Des entretiens de groupes ont été organisés sur chaque site d'exploitation. Le guide d'entretien fut le fil conducteur des entretiens de groupe, adressé aux responsables de groupements de producteurs. Chaque entretien de groupement prend en moyenne 1 h 30.

La population ciblée par le questionnaire est une population adulte, ayant comme activité principale ou secondaire le maraîchage. Les responsables de groupements ont été sollicités pour aider à avoir le nombre de producteurs. Avant de commencer un entretien, le consentement des producteurs est demandé, après leur avoir expliqué les objectifs et le contexte de cette enquête. Les entretiens étaient individuels pour des raisons de confidentialité des données collectées et aussi, pour ne pas influencer les réponses par la présence d'une tierce personne. En moyenne, un entretien dure 1 h de temps si l'enquêtée est dynamique et répond nettement aux questions posées soit environs 8 entretiens par jour.

2.4.5. Traitement et analyse des données

Il s'agit entre autres, des indicateurs de vérification des hypothèses et des outils de traitement des données. Nous avons utilisés une approche quantitative dans cette étude.

Nous avons tout d'abord analysé, les caractéristiques structurelles et organisationnelles des maraîchers sur les sites exploitations maraîchères, dans le but de vérifier le premier objectif.

Ensuite, nous avons procédé, à une analyse comparative des deux groupes de producteurs maraîchers rencontrés dans la zone d'étude. Ces groupes se structurent comme suit :

- Les producteurs maraîchers, adhérant à une organisation de producteurs ;
- Les producteurs maraîchers, non adhérant à une organisation de producteurs.

Ainsi, à travers cette analyse, nous allons comparer les éléments caractéristiques des systèmes d'exploitation (superficie, niveau d'équipement, le degré d'intensification, les spéculations mises en place, l'accès à l'eau), l'encadrement et l'assistance dont ils bénéficient, le niveau d'emploi généré.

Ainsi les variables à analyser sont :

- ✓ le secteur d'activités des organisations de producteurs ;

- ✓ leurs projets initiaux ;
- ✓ les appuis techniques, financiers et commerciaux ;
- ✓ les effets induits ;
- ✓ les difficultés et les perspectives de développement.

Nous avons retenu des indicateurs technico-économiques qui sont :

- l'impact de l'adhésion à un groupement/coopérative ;
- les caractéristiques techniques (la formation, l'approvisionnement en semences et engrais, l'accès aux crédits),
- les performances dans la production maraichère, (les superficies, les rendements, la production et la commercialisation) ;
- le compte d'exploitation ;
- les ratios de rentabilité financière et le taux de marge brute.

Le traitement des données collectées à travers le guide d'entretien et les observations directes (données qualitatives pour la plupart) s'est fait manuellement. Par contre, celles du questionnaire qui sont des données quantitatives, ont été traitées avec les logiciels MS EXCEL 2010 pour la réalisation des histogrammes et des camemberts et avec IBM SPSS 20.0 pour les descriptions statistiques simples.

CHAPITRE III : RESULTATS

Ce chapitre présente les résultats qui portent sur les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés et les caractéristiques techniques et économiques, des exploitations maraîchères.

3.1. Caractéristiques socio-démographiques des enquêtés

Nous décrivons les caractéristiques sociodémographiques des maraîchers enquêtés dans les tableaux 3 (répartition en fonction de l'âge et du sexe), tableau 4, (statut matrimonial, niveau d'instruction et occupation).

3.1.1 Répartition des producteurs en fonction du sexe et de l'âge

Les résultats de l'enquête montrent une faible proportion des femmes à Ouahigouya par rapport à Ouagadougou et une absence des femmes dans la production maraîchère à Bobo-Dioulasso. Le tableau 4 suivant donne la répartition des producteurs en fonction du sexe.

Tableau 4 : Répartition des maraichers en fonction du sexe

Villes	sites maraichers	Effectif hommes	Effectif femmes	Total(%)	Age moyen
Bobo-Dioulasso	Kuinima	20	0	50	40,55
	Bama	20	0	50	45,3
Total 1		40	0	40	42,93
Pourcentage 1 (%)		100	0	100	
Ouagadougou	Barrage n°1	16	4	57,14	44,35
	Koubri	15	0	42,86	38,87
Total 2		31	4	35	41,61
Pourcentage2 (%)		88,57	11,43	100	
Ouahigouya	Sighuivoussé	20	0	44,44	35,15
	Goïinré	23	2	55,56	39,68
Ttotal 3		43	2	100	37,42
Pourcentage 3 (%)		95,55	4,45	100	
Total		114	6	120	40,65
Pourcentage total (%)		95	5	100	

Source : Données de l'enquête (2015)

En effet, elles représentent 11,43% dans les sites de Ouagadougou et 4,45% dans ceux de Ouahigouya. Il n'y a aucune femme sur les sites de Bobo-Dioulasso. Sur le site de cette zone, les femmes assurent essentiellement la commercialisation des produits

maraichers. Par ailleurs, les femmes, chefs d'exploitation, ne représentent que 5% dans l'ensemble des sites.

La répartition des producteurs maraichers en fonction de l'âge, indique que la frange importante est relativement moins jeune. En effet, l'âge moyen de l'ensemble est de 40,65 ans. L'âge minimal de 23 ans, a été observé à Goïre de la zone de Ouahigouya. Les moyennes des âges sont de 42,93 ans sur les sites de Bobo-Dioulasso, de 41,61 ans sur ceux de Ouagadougou et de 37,61 ans pour ceux de Ouahigouya. Les producteurs des sites de Ouahigouya sont relativement jeunes, l'âge moyen étant de 37,61 ans.

3.1.2 Statut matrimonial, niveau d'instruction des producteurs et occupations des producteurs

La majorité des producteurs (89,2 %), est mariée, 9,2% sont célibataires et 1,7% sont veufs ou divorcés. En ce qui concerne le phénomène migratoire, Il y a peu de producteurs qui ont migré sur les sites, (10 %). C'est dire que 90 % des enquêtés sont natifs des sites où ils pratiquent le maraichage. La migration s'est faite sur le site maraicher de Bama où les Mossé qui ont migré à la plaine aménagée de la Vallée du Kou, y font du maraichage.

Le tableau 5 indique aussi que le niveau d'instruction des producteurs maraichers est relativement faible. En effet, seuls 47,5 % ont un niveau d'instruction, 35,5 % ont le niveau primaire et 15 % ont fait le secondaire. C'est dire que 52,5 % n'ont pas fait l'école.

Tableau 5 : Niveau d'instruction et occupation des producteurs

		Bobo-Dioulasso	Ouagadougou	Ouahigouya	Total (%)
Niveau d'instruction	Aucun niveau	16	15	16	39,17
	Coranique/medersa	3	8	6	14,16
	Alphabétisé	1	2	0	2,50
	Niveau primaire	9	13	14	30,00
	Niveau secondaire	11	2	4	14,17
	Niveau supérieur	0	0	0	0,00
Total					100,00
Occupations principales	Maraichage	24	37	15	63,34
	Agriculture	16	3	23	35,00
	Elevage	0	0	1	0,83
	Commerce	0	0	1	0,83
Total					100,00

Source : Données de l'enquête (2015)

Il ressort du tableau 5 que le maraîchage constitue la principale occupation des enquêtés. En effet, 56,6 % des enquêtés déclarent faire uniquement le maraîchage. Les autres (39,6 %) font de l'agriculture pluviale en plus du maraîchage. A propos des groupes ethniques, les Mossi constituent la grande majorité des maraichers enquêtés. Ils représentent 74,2 %. Les autres groupes rencontrés sont les Bôbô (22,5 %), les Sénoufo (1,7 %), les Dioula (0,8 %) et de Marka (0,8%).

3.1.3 Expérience et objectif de production

Le tableau 6 indique que plus de 85% des producteurs ont plus de cinq ans dans le maraîchage. Les maraichers ont acquis une grande expérience et sont devenus aujourd'hui des professionnels du domaine. La grande partie des maraichers (95 %) déclarent pratiquer cette activité pour raisons économiques. Le maraîchage est une activité de production tournée vers le marché.

Tableau 6 : Niveau d'expérience des producteurs

	Intervalle d'année	Echantillon (%)
Expérience (nombre d'années)	0 – 5	10,83
	6 – 10	23,33
	11 – 15	15,83
	16 – 20	24,17
	21 – 25	13,33
	26 – 30	5
	31 – 35	4,17
	36 – 40	3,33
Total		100

Source : Données de l'enquête (2015)

3.1.4 Composition des exploitations maraichères

Le tableau 7 indique que le ratio d'actifs des exploitations maraichères est très faible. En effet dans la zone de Ouahigouya le ratio d'actifs est 0,24 que à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, il est respectivement de 0,22 et 0,16. Ce résultat laisse voir que les exploitations maraichères mobilisent peu d'actif par rapport à la taille du ménage qu'elles nourrissent.

Tableau 7 : Ratio d'actif moyen par site maraîcher

Exploitations	Nombre de personnes	Nombre d'actifs	Ratio d'actifs
Zone de Bobo-Dioulasso			
Kuinima	9,8	1,55	0,16
Bama	11,3	1,85	0,16
Zone de Ouagadougou			
Barrage de Boulmiougou	7,2	1,7	0,23
Koubri	7,3	1,6	0,22
Zone de Ouahigouya			
Sighuivoussé	7,5	1,6	0,21
Goinré	9,1	2,5	0,27
Total	8,7	1,89	0,21

Source : Données de l'enquête (2015)

Le nombre d'actifs est de 1,89 personnes, dans l'ensemble, avec un maximum de 10 personnes observé à Ouahigouya. Le faible nombre d'actifs dans le maraîchage peut se justifier par le fait que c'est en général une activité de contre saison mobilisant très peu les jeunes de la famille qui la trouvent pénible.

Selon les producteurs, le maraîchage leur permet de subvenir aux principaux besoins ménages, que sont la scolarité, la question sanitaire et le besoins en céréales alimentaire. En effet, chaque producteurs chefs de famille a en charge 8,78 personnes avec 3,1 enfants scolarisés et payent 62238,135 F CFA en moyenne comme frais de la scolarité des enfants (Cf. tableau 8). En conséquence ils affirment que leurs activités de maraîchage contribuent à hauteur de 91% dans le paiement de la scolarité de leurs enfants.

Tableau 8 : Emploi des revenus des maraîchers

	Bobo-Dioulasso	Ouagadougou	Ouahigouya	Total
Nombre moyen d'enfant scolarisé	3,2	3,4	2,7	3,1
Montant moyen de la scolarisé (F CFA)	63 656,41	78 528,57	48 022,72	62 238,13
Montant moyen dépense santé familiale	21 800,00	14 790,00	16 380,00	17 650,00

Source : Données de l'enquête (2015)

Le maraîchage contribue à résoudre les besoins de santé des producteurs. En effet les besoins sanitaires consomment 16 839,58 F CFA en moyenne pour plus de 86% des producteurs.

3.2. Ccaractéristiques du système de production

3.3.1. Environnement du maraichage

Le maraichage se fait autour des points d'eau permanents d'une plaine ou d'un bas-fond. Les résultats de l'enquête indiquent que 55,83% des maraichers exploitent une plaine non aménagée, 23,33% travaillent sur une plaine aménagée et 20,84% font le maraichage dans des bas-fonds non aménagés (illustré dans le tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des producteurs en fonction de l'environnement des sites maraichers

		Bobo-Dioulasso	Ouagadougou	Ouahigouya	Total (%)
Ecologie du périmètre maraicher	Bas-fonds aménagé	0	0	0	0
	Bas-fonds non aménagé	0	20	5	20,83
	Plaine aménagée	18	0	10	23,33
	Plaine non aménagée	22	15	30	55,83
Total (%)					100

Source : Données de l'enquête (2015)

A propos des superficies, elles varient d'un site à l'autre. Dans notre échantillon, les maraichers des sites de Kuinima, du barrage n°1 et de Sighuivoué, exploitent respectivement en moyenne 0,053 ha, 0,191 ha et 0,154 ha. Ceux de Goinré, de Koubri et de Bama exploitent respectivement (0,733 ha), (0,547 ha) et (0,324 ha). La superficie moyenne de l'ensemble des trois zones de production est de 0,34 ha (comme l'indique le tableau 9).

Tableau 10 : Superficie moyenne par exploitant

		Moyenne	Minimum	Maximum
Bobo-Dioulasso	Kuinima	0,053	0,01	0,2
	Bama	0,324	0,125	1
Total 1		0,188	0,01	1
Ouagadougou	Barrage n°1	0,191	0,01	0,74
	Koubri	0,547	0,19	1,48
Total 2		0,344	0,01	1,48
Ouahigouya	Sighuivoué	0,154	0,024	0,74
	Goinré	0,733	0,036	5
Total 3		0,476	0,024	5
Total		0,34	0,01	5

Mesure des planches : Ouahigouya : 6m, 7m, 10m, 12m, 15 m. Bobo-Dioulasso : 2m, 4m. Ouagadougou : 6m, 7m, 10m, 15m.

Source : Données de l'enquête (2015)

La plupart des producteurs (53,3%) estiment que la superficie qu'ils exploitent est insuffisante. C'est le cas principalement des maraichers de Kuinima à Bobo-Dioulasso, du barrage n°1 (Boulmiougou) à Ouagadougou et de Sighuivousé à Ouahigouya. Cela pourrait s'expliquer par la forte demande des terres par, un nombre grandissant de la population de maraichers et aussi par la pression de l'urbanisation sur les sites urbains.

Une exploitation est le plus souvent constituée d'une, ou plusieurs parcelles dans l'objectif de diversifier les cultures et réduire le risque économique. C'est ainsi que les producteurs possèdent en moyenne 1,95 parcelles, avec un maximum de 6 parcelles observé à Ouahigouya. De même, la rotation (38,3%) et l'association (15,8%) de cultures sont adoptées par les producteurs afin de diversifier la production et de réduire les risques économiques. Ainsi, la moitié des producteurs, est dans un système simple. La figure 2 décrit le système de culture mise en place les maraichers.

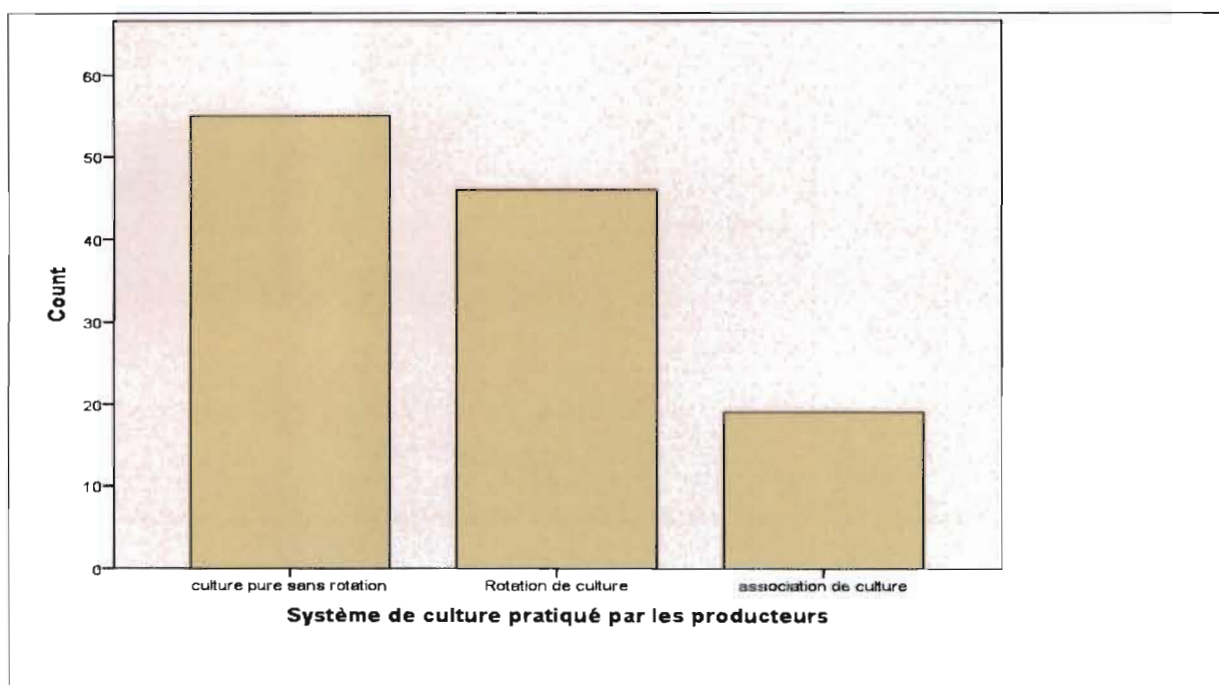


Figure 2 : Système de culture pratiqué par exploitant

Source : Enquêtes de terrain, 2015

3.3.2. Les Aménagements réalisés dans les parcelles

Les aménagements sont constitués d'un ensemble de réalisations, sur la parcelle. Cela facilite l'irrigation et/ou l'ameublement du sol. Dans le cas présent, les puits, les bassins d'irrigation et les canalisations permettent à l'eau d'aller dans la parcelle. On a pu observer que les puits, les bassins d'irrigation et les canaux d'irrigation, représentent respectivement

56,08 %, 34,44 % et 33,73 % des aménagements. Les bassins d'irrigation réduisent la pénibilité des producteurs qui utilisent les puits comme sources d'eau en la stockant pour plusieurs jours d'irrigation.

3.3.3. Les types de spéculations maraichères pratiquées

Le tableau 11 montre que les maraîchers de Ouahigouya diversifient plus la production. Ils sont à 60% des producteurs de pomme de terre, 57,77% de choux, 31,11 % d'oignons et 26,67% produisent le haricot vert. La production de tomate est relativement faible et ne concerne que 17,77% des producteurs. Cela est dû à sa mévente à la spéculation dans la région.

Il en est de même à Ouagadougou et de ses périphéries, qui sont majoritairement producteurs de laitue à 48,57%, de choux à 42,85%, d'oignon bulbe à 34,28% et de fraise à 28,57%. Ouagadougou est d'ailleurs la seule zone de production de fraise enregistrée par les enquêtes. Sur le site de Koubri, 46,67% des producteurs produisent l'aubergine alors que cette culture ne représente que 20% des maraîchers de Ouagadougou pris avec sa périphérie.

Contrairement aux deux zones de production, à Bobo-Dioulasso, la production est moins diversifiée. Il ressort en effet que les producteurs s'investissent essentiellement dans la production de choux à 62,5%, de la laitue à 37,5%, du haricot vert à 25% et du poivron à 25% également. Les producteurs de tomate ne représentent que 5% de l'échantillon.

Tableau 11 : Importance des spéculations maraichères pratiquées

Cultures	Bobo-Dioulasso	Ouagadougou	Ouahigouya	Total
oignon bulbe	-	34,28	31,11	21,80
Tomate	5,00	11,42	17,77	11,40
Choux	62,50	42,85	57,77	54,37
pomme de terre	-	2,85	60,00	20,95
haricot vert	25,00	0,00	26,67	17,22
Aubergine	2,50	20,00	2,22	8,24
Piment	-	2,85	24,44	9,10
Laitue	37,50	48,57	8,88	31,65
Poivron	25,00	14,28	13,33	17,54
Fraise	-	28,57	-	9,52
Autres spéculations	2,50	8,57	2,22	4,43

Source : Données de l'enquête (2015)

Sur les sites visités, le chou est la spéculacion la plus cultivée suivi de la laitue, de l'oignon, puis de la pomme de terre. Chaque région met l'accent sur une spéculacion donnée en fonction du potentiel productif des sols, de l'existence du marché et de la maîtrise des techniques de production de cette culture.

3.3.4. Mode d'accès à la terre et types de propriété des exploitations

La figure 3 ci-dessous, indique que les maraichers accèdent à la terre par héritage, emprunt/cession temporaire la location. Ainsi, 56,70 % des maraichers ont accédé aux terres par héritage, 22,17 % par emprunt et 21,84 % par cession temporaire. L'accès par l'achat des terres est rare. En effet, seuls 2,64 % des producteurs déclarent avoir accédé aux terres par ce mode. La location de terre varie de 2 400 F CFA à 120 000 F CFA avec une moyenne de 18 374,84 F CFA. La planche est louée à 500 F CFA pour une saison sèche. Il se dégage également que la grande majorité des producteurs (98,33 %) exploitent à titre individuel.

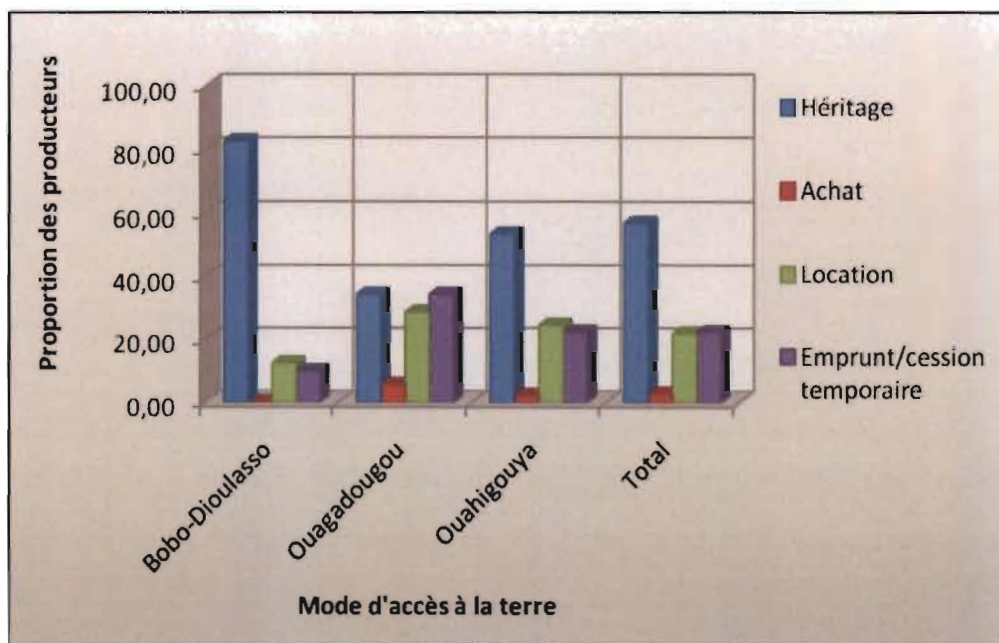


Figure 3 : Répartition des maraichers en fonction du mode d'accès à la terre

Source : Données de l'enquête (2015)

3.3.5. Eau et irrigation

La présence d'une ou plusieurs sources d'eau conditionne le développement des cultures maraichères. Les puits et les puisards constituent les sources d'eau pour les producteurs. Les maraichers mènent leurs activités autour de trois sources d'eau essentielles. Les puits et les puisards sont utilisés par 63,33 % des producteurs alors que 29,16 % et 18,33 % des producteurs utilisent respectivement l'eau des barrages et des cours d'eau naturels (cf. figure 4). Il y a des producteurs, qui utilisent à la fois plusieurs sources d'eau pour l'irrigation des parcelles,

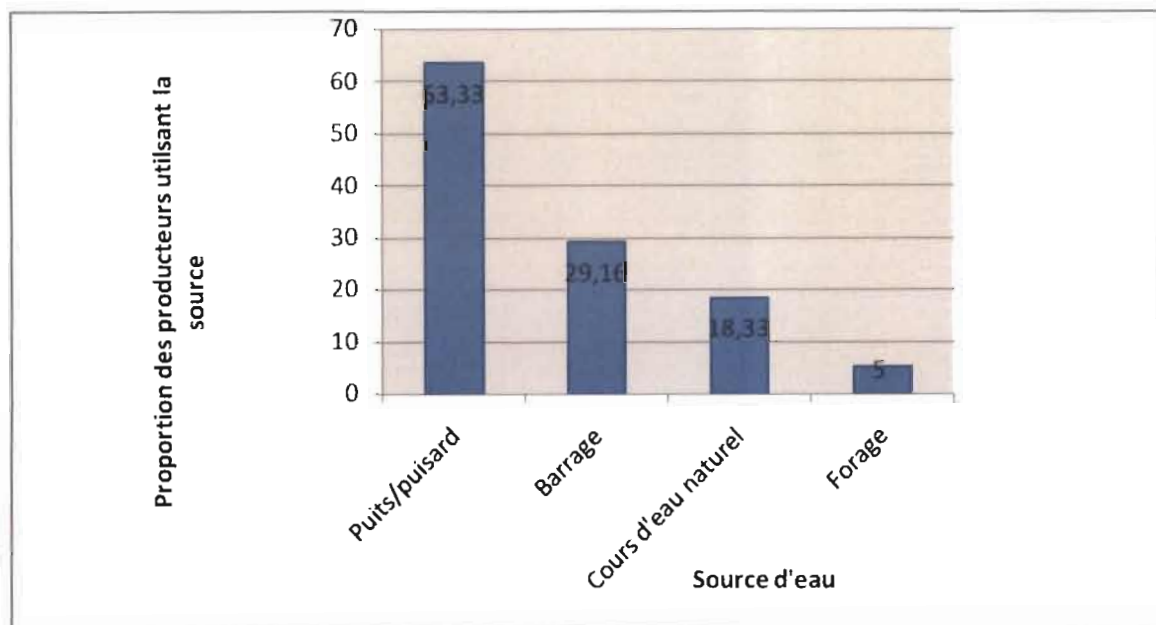


Figure 4 : Sources d'eau utilisée par les maraichers

Source : Données de l'enquête (2015)

Les enquêtes révèlent qu'au cours de la saison sèche plusieurs modes d'irrigation sont utilisés par les maraichers. Cela varie non seulement en fonction du pouvoir économique des maraichers mais aussi, avec la source d'eau employée. Ainsi, l'arrosage manuel, avec les arrosoirs est employé par 62,5 % des maraichers alors que 43,33 % utilisent l'irrigation par gravitation et 20 % font l'aspersion. A Ouagadougou et ses environs, l'irrigation par aspersion à un niveau d'utilisation de 68,57 % par les maraichers et 65,57 % font l'arrosage avec arrosoir. Les maraichers à Ouahigouya 71,11 % des maraichers arrosent leurs cultures avec l'arrosoir et 68,89 % font l'irrigation par gravitation. Les producteurs maraichers de Bobo-Dioulasso et environs 50 % font l'arrosage manuel avec arrosoir, 47,5 % l'irrigation par gravitation. Sur les sites visités, nombreux sont les maraichers qui emploient deux modes

d'irrigation, soit l'irrigation par aspersion et arrosage manuel, soit irrigation par gravitation et arrosage manuel.

3.3. Organisation des producteurs maraîchers

Sur chaque site de production, les maraîchers se sont constitués en groupements afin de mieux s'organiser et de profiter de certains avantages (appui technique et financier extérieurs) pour la production maraîchère. En effet plus de la moitié (59 %) des producteurs de l'échantillon appartiennent aux organisations de base, et 41 % de producteurs travaillent sur les sites sans être membres d'une organisation de producteurs (comme l'indique la figure 5).

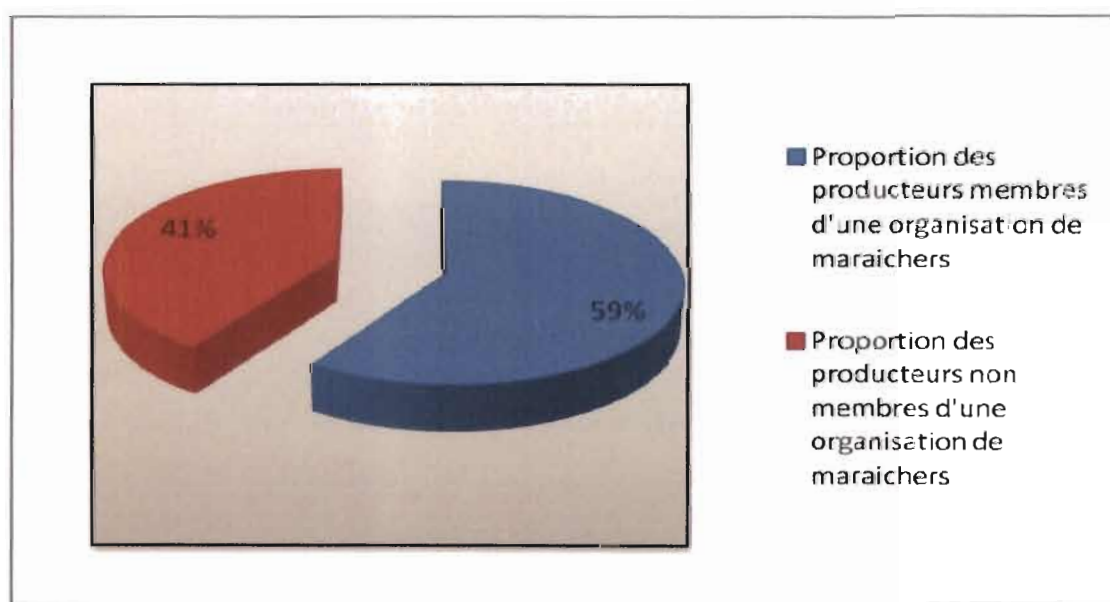


Figure 5 : Répartition des maraîchers en fonction de l'adhésion ou non à une OP

Source : Données de l'enquête (2015)

La figure 6 illustre la structure organisationnelle par zone d'étude. Ainsi les enquêtes révèlent, qu'il y a un faible niveau d'organisation des maraîchers Ouahigouya et ses environs. En effet, seuls 36,5 % sont membres d'une organisation. Dans les zones de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, respectivement 74,28 % et 68,10 % des maraîchers sont membres des structures associatives.

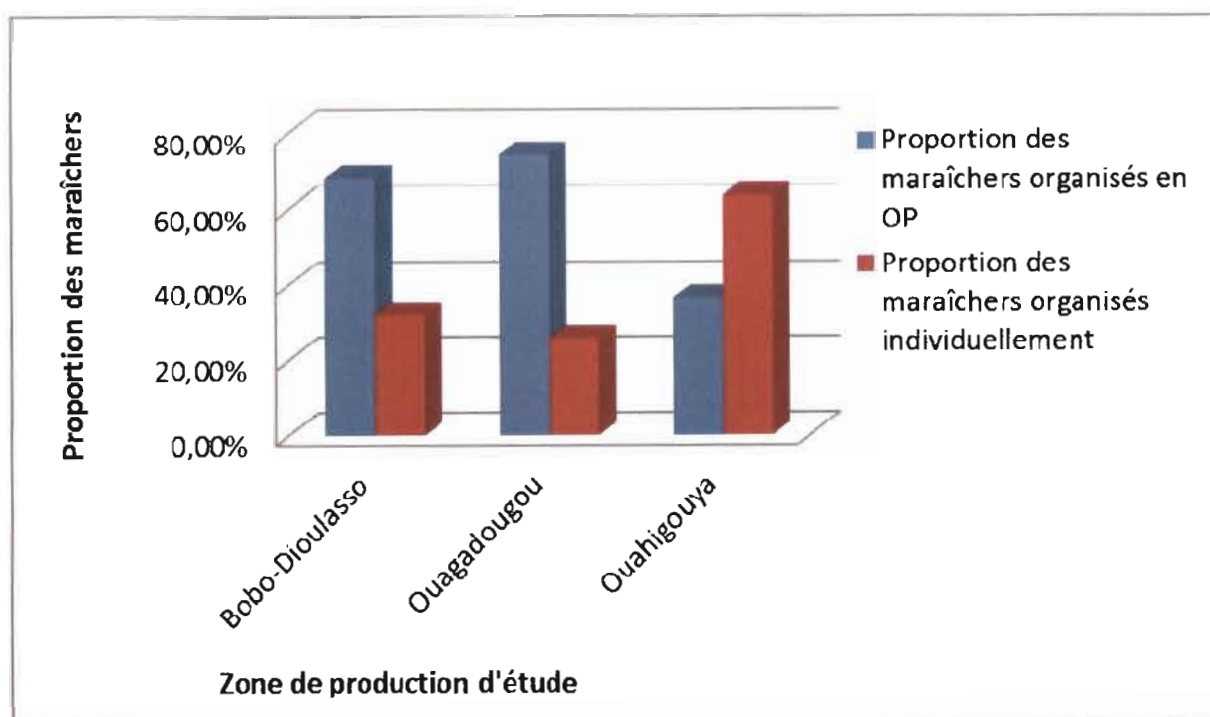


Figure 6 : Niveau d'organisation des maraîchers par zone d'étude

Source : données de l'enquête (2015)

3.4. Caractéristiques économiques des exploitations maraichères

Il s'agit ici de la description des facteurs de production, puis de l'évaluation des performances des maraîchers en termes de rendement et de rentabilité financière à travers un compte d'exploitation générale

3.4.1 Equipements agricoles

Il y a trois modes d'exhaure de l'eau, notamment le puisage manuel, l'emploi de la motopompe et la gravité-vanne. L'utilisation des motopompes est faite par 48,3 %, alors que 30,83 %, puisent manuellement l'eau et 20,8 % font la gravité-vanne. Les revenus générés par l'activité ont permis aux producteurs d'investir pour la plupart dans l'achat des motopompes.

Les puisettes sont les matériels utilisés par les producteurs, dans le cas du puisage manuel. Les arrosoirs constituent les matériels d'irrigation le plus employé par les maraîchers, notamment les producteurs se servant du puisage manuel comme mode d'exhaure de l'eau. Ainsi 74,28 % des maraîchers de la zone de Ouagadougou, 77,77 % de ceux de la zone de

Ouahigouya et 52,5 % de producteurs de la zone de Bobo-Dioulasso, emploient les arrosoirs pour arroser leurs parcelles.

La charrue est faiblement utilisée dans le maraichage, les superficies étant de petite taille, en moyenne (variant de 0,25 à 0,5 ha). Ainsi, seuls 33,30 % des producteurs s'en servent. Le mode d'acquisition des charrues est principalement la location. Les équipements traditionnels dans l'agriculture en général, sont les dabas et les pioches. Ils sont, utilisés par tous les maraîchers pour les opérations de préparation des parcelles, semis, enfouissement des engrais, sarclo-binage et désherbage. La traction animale est moins employée par les maraîchers. Pour faire les labours, les maraîchers louent le matériel de culture attelée.

3.4.2 Utilisation de la main d'œuvre familiale et salariée

Le maraichage nécessite beaucoup de temps de travail. En effet, la préparation du sol, l'irrigation, les travaux d'entretien, prennent beaucoup de temps aux maraîchers. Il en résulte l'emploi de la main d'œuvre qui est fournie par les familles et parfois par la main d'œuvre salariée. Cette main d'œuvre familiale est fournie à 98,33 % par les hommes et à 12,5 % par les femmes. Quant à la main d'œuvre salariée, elle se fait soit de manière permanente soit de manière journalière. Elle est employée notamment lors de la préparation des parcelles, le labour, le semis/repiquage, le sarclage/binage, la récolte et parfois l'irrigation. Les enquêtes montrent que 50 % des producteurs emploient une main d'œuvre salariée.

3.4.3 Utilisation des intrants dans la production

Les intrants représentent les facteurs de production qui déterminent quasiment le rendement des cultures maraichères. Ils se composent essentiellement des semences graines et plants, des engrais organiques ou la fumure organique et des engrais chimiques. L'approvisionnement des intrants est assuré principalement par le marché (par exemple des boutiques de vente de divers produits autres que des intrants agricoles), les projets, ONG et les organismes internationaux de développement.

3.4.4 Utilisation des semences et plants

L'approvisionnement en semences et plants se fait par autoproduction ou par leur achat. De manière générale, les producteurs achètent les semences.

Ils bénéficient parfois de l'appui des organisations non gouvernementales. Cet appui se fait sous la forme de subvention des prix des semences, dont les prix sont souvent élevés, ce qui les rend peu accessibles aux producteurs.

3.4.5 Utilisation des fertilisants

Les enquêtes montrent que 86,7 % des producteurs utilisent la fumure organique pour fertiliser les parcelles. Dans la plupart des cas, (89 %), ils achètent le fumier et Seul 11 % déclarent produire eux-mêmes le compost. La dose moyenne de fumure organique utilisée est de 19 tonnes à l'hectare.

En ce qui concerne les engrais chimiques, tous les producteurs utilisent le NPK et l'Urée. La quantité de NPK utilisée sur une dose moyenne de 726 kg/ha et l'urée appliquée à une dose moyenne de 322 kg/ha. Les doses de NPK utilisées sont plus importantes à Bobo-Dioulasso et Ouahigouya (837 kg/ha et 732 kg/ha respectivement) qu'à Ouagadougou (590 kg/ha).

3.4.6 Utilisation des produits phytosanitaires

L'utilisation de produits phytosanitaires est déterminante pour l'obtention de meilleures productions légumières. Les produits de traitements sont constitués essentiellement des produits liquides et un peu de bio-pesticides à base d'extrait de neem – feuille et graine-principalement à Bobo-Dioulasso.

3.4.7 Les rendements obtenus

Les rendements par spéculation, qui sont décrits dans le tableau 12, indiquent dans l'ensemble, des rendements moyens, satisfaisants. Les producteurs semblent par conséquent plus ou moins avoir une maîtrise des itinéraires techniques des spéculations maraichères enregistrées dans l'échantillon.

En ce qui concerne la production d'oignon, les résultats de l'enquête relèvent un rendement moyen de 15,76 t/ha avec un maximum de 25 t/ha observé à Ouahigouya, sur le site de Goinré. La tomate est produite avec un rendement moyen relativement faible de 18,44 t/ha. Le marché de la tomate au Burkina et en particulier à Ouahigouya, est caractérisé par une mévente due à la concentration de l'offre sur une période de l'année.

Ces derniers temps, la crainte du risque économique n'encourage pas les producteurs à s'investir dans la production de cette spéculation. Comparativement à la moyenne des dix dernières années, la culture du chou et de la pomme de terre, enregistrent respectivement des rendements moyens acceptables de 26,33 et 18,07 t/ha.

Le haricot vert malgré la chute du marché international, occasionnée, par la faillite de l'UCOBAM, présente un rendement moyen élevé (12,45 t/ha). La production de laitue, du poivron et de la fraise, ont fourni des rendements satisfaisants estimés respectivement à 18,84 t/ha, 15,12 t/ha et 19,66 t/ha. Par ailleurs ces résultats cachent des disparités entre les rendements par producteur.

Les producteurs, ont enregistré de faibles rendements pour diverses raisons. Ainsi, 31,81 % les lient au tarissement précoce des sources d'eau. Les autres (68,19 %) aux maladies et aux prédateurs. En effet, les maladies et les insectes ont commis d'importants dégâts sur la production.

Tableau 12 : Rendement moyen par spéculation et en fonction de l'adhésion ou non à une OP

Cultures	Producteurs organisés individuellement (t/ha)	Producteurs membre d'une structure associative (t/ha)	Echantillon (t/ha)
Oignon	12,54	18,98	15,76
Tomate	14,91	21,97	18,44
Choux	24,03	28,63	26,33
pomme de terre	17,13	19,01	18,07
aubergine	12,67	16,39	14,53
Laitue	17,05	20,63	18,84
Poivron	11,40	18,84	15,12
Fraise	-	19,66	19,66

Source : Données de l'enquête (2015)

Le tableau indique qu'il y a une grande différence entre les rendements moyens obtenus par les maraîchers organisés en organisations paysanne et par ceux organisés individuellement sur les sites, pour ceux qui est des spéculations telles que l'oignon, la tomate, le chou, la pomme de terre, la laitue et le poivron. La production de la fraise est assurée par des producteurs appartenant à des structures associatives du site du barrage n°1 de Ouagadougou. C'est l'une des spéculations qui n'est pas très bien connue par les consommateurs locaux.

3.4.8 Evaluation de la rentabilité du maraîchage

Le compte d'exploitation décrit dans le tableau 13, montre que les maraîchers ont été capables de générer des revenus au cours de la saison sèche 2014-2015 (Octobre à novembre). Ce compte d'exploitation, a été établi d'une part, pour les producteurs membres d'une structure associative, quel que soit son statut juridique et d'autre part pour les maraîchers organisés individuellement sur les sites. Nous avons établi le compte d'exploitation pour un ensemble groupé de six (06) spéculations : oignon, tomate, pomme de terre, chou, haricot vert et laitue).

Les charges variables moyennes sont sensiblement égales. Elles valent 237 962 F CFA pour un producteur membre d'une structure associative et 232 827 F CFA pour un producteur travaillant individuellement. La valeur des coûts totaux est de 351 039 F CFA et 338 923 F CFA respectivement pour un maraîcher affilié à une organisation de producteurs et un producteur organisé individuellement. Il n'y a pas de grande disparité entre les coûts de production pour un producteur organisé en groupement et pour un producteur indépendant. La différence est sensible au niveau des rendements par ha (Cf. tableau 13).

Il en résulte que le Résultat Net d'Exploitation (RNE) moyen annuel de la saison sèche, s'élève à 332 838 F CFA pour un producteur membre d'une organisation de base, alors qu'un producteur n'appartenant pas à une structure associative génère un RNE moyen annuel de 242 609 F CFA. En moyenne, les maraîchers organisés en structures associatives dégagent, de loin, un Résultat Net d'Exploitation plus élevé que les maraîchers organisés individuellement.

Tableau 13 : Compte d'exploitation général (CEG) moyen en fonction de l'adhésion ou non à une Organisation Paysanne (sur une superficie moyenne de 0,25 ha)

	Producteurs membre d'une structure associative	Producteurs organisés individuellement
Coûts semences (F CFA)	52 541	59 176
Coûts intrants (F CFA)	85 000	75 564
Coût main d'œuvre salariée (F CFA)	42 921	37 669
Coûts eau et terre (F CFA)	57 500	60 418
Coûts variables totaux (F CFA)	237 962	232 827
Marge brute (F CFA)	510 859	348 705
Amortissement matériel (F CFA)	32 257	32 932
Coût main d'œuvre familiale (F CFA)	80 820	83 164
Coût fixes totaux (F CFA)	113 077	103 096
Coûts totaux (F CFA)	351 039	338 923
Valeur produite (F CFA)	683 877	581 532
Résultat net d'exploitation (F CFA)	332 838	242 609
Ratio coût-bénéfice (F CFA)	2	1,7
Taux de marge brute (%)	74	59

Source : Données de l'enquête (2015)

Ces résultats s'expliquent par plusieurs raisons :

la maîtrise de la pratique culturale maraîchère, induite par les formations reçues par les producteurs membres des associations. Le partage de compétence et d'expériences à travers non seulement les planifications communes à chaque début de campagne, mais aussi les voyages d'études augmentent le savoir-faire professionnel des producteurs membre des OP maraîchers ;

l'accès plus ou moins facilité aux crédits et aux subventions, a permis un approvisionnement en qualité des facteurs de production (semences, engrais et produits phytosanitaire). En plus environ 43,67% des producteurs adhérents aux organisations, utilisent la traction animale pour l'opération de labour des parcelles, alors que 18% à peine des producteurs non adhérents, l'utilisent ;

les maraîchers organisés en structures associatives exploitent majoritairement des périmètres aménagés et de superficies plus grandes. L'aménagement entraîne une efficacité qui diminue le temps de travail et augmente les rendements, avec l'intensification. En outre dans les périmètres aménagés les producteurs sont, non seulement très bien organisés autour de quelques spéculations à hautes valeurs économiques, mais aussi ont une bonne maîtrise de

l'eau. C'est le cas des producteurs du périmètre aménagé de Goinré à Ouahigouya et de Bama à Bobo-Dioulasso.

Le compte d'exploitation indique que les producteurs appartenant aux structures associatives ont un meilleur taux de marge brute de 74 %. Il traduit en conséquence la capacité des producteurs à recouvrir leur investissement à travers le revenu généré par ce même investissement. Ainsi sur un (1) franc encaissé en moyenne par un producteur membre d'une organisation de producteurs, sa marge brute représente 74 % alors qu'elle correspond à 58 % pour un producteur organisé individuellement. Le ratio coût-bénéfice indique qu'en moyenne, l'activité de maraichage génère plus de bénéfice pour un producteur membre d'une structure associative. D'ailleurs l'investissement d'un franc CFA rapporte environ 2 francs CFA pour un producteur appartenant à une structure associative alors qu'il produit 1,7 F CFA pour un producteur s'organisant seul.

Il ressort également que les producteurs ayant obtenu un RNE inférieur à zéro représente 30,40 % producteurs organisés individuellement contre 09,26 % des producteurs appartenant à une organisation de base.

3.5. Impact de l'organisation des producteurs

3.5.1. Amélioration dans l'acquisition des facteurs de production

Les producteurs membres des structures associatives ont plus recours à des équipements adaptés à la production maraichère (Comme l'indique la figure 7). Les analyses indiquent qu'environ 70 % des producteurs appartenant à une organisation de producteurs, utilisent des motopompes contre 57,14 % des producteurs organisés individuellement qui l'emploient. En outre 43,66 % des producteurs organisés en structures associatives ont recours à la charrue avec la traction animale alors qu'elle n'est utilisée que par 18,36 % des producteurs organisés individuellement.

Le niveau d'organisation des producteurs étant plus important en zones aménagées, la gravitation-vanne représente à 45 % leur mode d'irrigation. Mais les producteurs organisés individuellement utilisent l'irrigation par gravité simple (36,57 %) réalisée par aménagement artisanal.

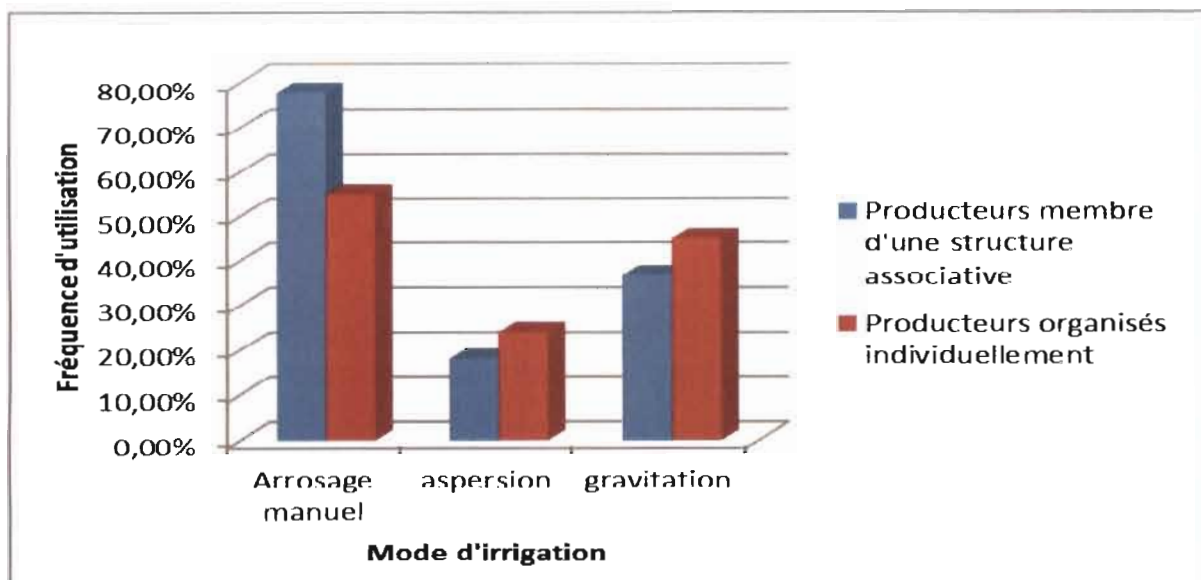


Figure 7 : Les modes d'irrigation selon l'adhésion ou non à une op

Source : Données de l'enquête (2015)

L'analyse des données financières à travers le tableau ci-dessous, indique les modes de financement des facteurs de production au cours de la saison sèche 2014-2015. Les résultats montrent que 91,5 % des producteurs individuels financent les facteurs de production (semence, engrais, produits phytosanitaire, etc.) sur fonds propres. Il en est de même des 69,01 % des maraichers affiliés à une organisation de base.

Ces mécanismes de financement ne permettent vraiment pas d'innover et d'accroître la production maraichère, d'autant plus que les producteurs ont une faible capacité financière.

L'accès aux crédits de financement est délicat pour les maraichers. Les crédits octroyés par les institutions de microfinance est de type individuel. L'appartenance à une structure associative n'est pas un moyen d'accès à ce type de crédit. Néanmoins, les structures associatives peuvent remplir les conditions d'accès à un crédit commun auprès des instituts de microfinance. C'est le cas des groupements des producteurs d'oignon du site de Goinré à Ouahigouya et des coopératives de Bama, et de Koubri. De même, elles constituent l'interface entre les producteurs, les projets, les ONG et les organismes de développement. Actuellement, ce sont la FNGN, le PROFIL, le PAFASP qui appuient les Organisations paysannes à Ouahigouya.

Au cours de la campagne sèche 2014-2015, 22 % des producteurs membres des organisations maraichères de base ont eu accès aux crédits, alors que moins de 10 % des producteurs organisés individuellement en ont bénéficié. Environ 35,5 % des crédits ont été obtenus auprès des caisses populaires, 25,1 % des subventions viennent des projets et des ONG, 46,4 % des crédits sont octroyés par des commerçants, il y a eu aussi la subvention

des engrais par l'Etat à la coopérative de Bama. Le tableau 14 illustre montre les sources de financement des maraichers.

Tableau 14 : Les différentes sources de finances selon l'adhésion ou non à une op

		producteurs organisés individuellement	producteurs appartenant à une structure associative
Achat de semence	fonds propres	91,83	69,01
	Crédits	8,16	28,17
	Subvention	-	1,4
	Don	-	1,4
Achat d'engrais	fonds propres	87,75	74,64
	Crédits	6,12	23,94
	Subvention	-	-
	Don	-	2,04
Achat de produits phytosanitaire	fonds propres	95,91	81,69
	Crédits	4,08	16,9
	Subvention	-	-
	Don	-	1,04

Source : Données de l'enquête (2015)

Comparativement, 15,5 % des producteurs organisés individuellement, ont eu accès à un crédit financier (caisse populaire) et 5,6 % sont des subventions de l'engrais de l'Etat. Dans beaucoup de cas (78,9 %), les commerçants fournissent aussi les intrants à crédit en début de campagne. Ces producteurs sont fortement dépendants des femmes commerçantes qui les préfinancent. Elles achètent plus tard leurs produits à des prix qu'elles fixent elle-même.

3.5.2. Formation et encadrement technique

La figure 8, montre qu'environ 80,28 % des maraichers organisés en structures associatives, ont bénéficié de formation en pratiques maraichères. L'organisation des producteurs en associations leur offre la possibilité d'avoir au moins une formation en techniques, de production maraichère. Les producteurs membres partagent les connaissances techniques reçues avec les autres membres n'ayant pas reçu de formation. Les structures associatives constituent en effet un relais de communication et de formation. Les différents programmes de formation et de sensibilisation ont eu des retombées positives sur la gestion des exploitations.

Les formations reçues ont porté sur l'itinéraire technique des cultures maraichères (87,5 %), les traitements phytosanitaires (89,23 %), compostage (58,46 %), les techniques et matériels d'irrigation (45,70 %), et stockage/conservation des produits (18,46 %). Les analyses indiquent que les formations ont été réalisées à 37, 2 % et 62,8 % par les structures déconcentrées de l'Etat et les structures privées respectivement. Ces formations sont dispensées en groupe. Les techniciens qui dispensent les formations aux groupements, ont pour la plupart ont reçu des formations spécifiques sur la production maraichère.

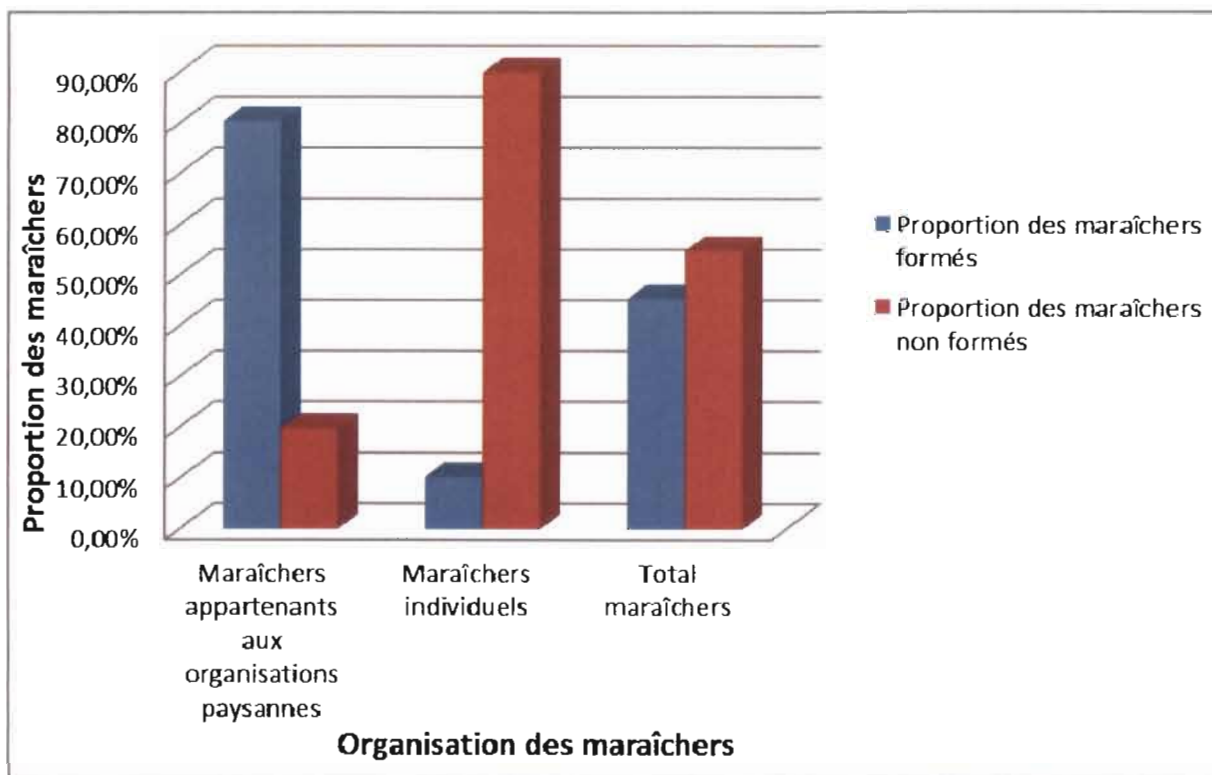


Figure 8 : Importance des producteurs formés (%)

Source : Données de l'enquête (2015)

En ce qui concerne l'encadrement, tous les producteurs membres des structures associatives bénéficient d'un encadrement permanent assuré par le ministère de l'agriculture, des fédérations nationales de producteurs, des ONG ou des projets.

3.5.3. Capacité d'écoulement des productions

La capacité des structures associatives à assurer l'écoulement des produits de leurs membres, est véritablement faible. Il se dégage que 11,26 % des producteurs membres des organisations de base ont écoulé leur production à travers leurs structures. Ce sont les

groupements de producteurs d'oignon installés sur le site de Goïnré qui fournissent des appuis commerciaux réguliers à leurs membres. Par contre tous les producteurs organisés individuellement, rencontrés sur les sites d'exploitation, vendent individuellement leur production, alors ils se retrouvent seuls devant des acheteurs connaissances mieux les lois du marché et qui les dictent leur prix.

Ces groupements du site de Goïnré, ont pu construire avec l'appui de leurs partenaires des magasins communs de conservation de l'oignon. Ce qui leur permet d'étaler la commercialisation de l'oignon dans le temps. Les responsables des groupements assurent la recherche des commerçants et la négociation des prix avec eux ;

Dans ces conditions, tous les producteurs membres des organisations de base, peuvent arriver à écouler leurs produits à la fin de la campagne.

A Bama, la coopérative est chargée de la commercialisation du haricot vert de ses membres. Elle négocie des partenariats commerciaux avec des particuliers ou des structures d'exportations maraichères. Cette pratique profitait aux producteurs quand l'UCOBAM était encore fonctionnelle. Depuis sa fermeture, les maraîchers produisent les choux.

La coopérative de Koubri est à ses débuts. Elle ne s'est pas encore impliquée dans l'écoulement des produits des membres. Les autres structures associatives rencontrées sur les sites du barrage, Sighuivoussé et Kuinima ne s'impliquent pas dans la commercialisation des produits des membres. Les producteurs soutiennent que la vente de la production à travers les structures associatives, offre peu de profit (36,61 %). Elle est source de conflits entre les membres et les responsables. En outre, les clients achètent les produits le plus souvent à crédit.

3.5.4. Rapport avec l'extérieur

Les organisations paysannes maraichères, entretiennent des relations multiformes avec des intervenants du monde rural. Leurs partenaires ont des démarches et des domaines d'appui qui leur sont spécifiques. Les soutiens vont de l'appui organisationnel (mise en place des groupements) à l'appui technique (formation sur la mise en place des planches, préparation des pépinières, itinéraire technique et fourniture des matériels de travail et semences).

A Kuinima, la FAO à travers le projet GIPD (Gestion Intégrée des Prédateurs et Déprédateurs) a appuyé les groupements en formation techniques notamment la protection des

cultures maraichères avec des bio-pesticides à base de graine de neem (*Azadirachta indica*). Pendant huit (08) ans, le projet a formé les producteurs membres, les a dotés en matériel agricole (arroseurs surtout). Il a subventionné parfois des intrants. Le projet a mis les groupements en relation avec la société SAPHYTO pour l'approvisionnement en produits phytosanitaires et avec AGRODIA pour l'approvisionnement en engrais.

La coopérative de Koubri a établi un partenariat dynamique avec la région Bretagne en France et le conseil régional de Vienne en Suisse, avec l'appui du conseil de la Région du Centre à travers lequel les producteurs bénéficient des crédits auprès de la caisse populaire pour l'approvisionnement des facteurs de production.

Les groupements du barrage n°1 de Ouagadougou bénéficient de temps à autre, de l'appui du conseil régional du Centre, des organismes de développement tels que le JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale), la FAO en semences notamment de fraise et en matériel agricole (arroseurs et pulvérisation). La FAO a pu installer des forages sur l'ensemble du site et doter chaque groupement d'appareils de traitement phytosanitaire (pulvérisateurs) gérés collectivement avec les membres. L'organisme japonais JICA a subventionné des semences de fraise, l'année dernière, aux membres des groupements, en dehors du groupement féminin.

Les partenaires techniques des groupements à Ouahigouya sont entre autres le PAFASP, le PROFIL et la Direction Régionale de l'Agriculture du Nord. Le PAFASP et le PROFIL appuient les groupements dans le choix des semences, la conservation et organisation des voyages d'études pour les responsables des groupements en particulier. La caisse populaire est le partenaire financier.

3.6. Impact en termes d'économie sociale

Les organisations de producteurs renforcent la solidarité et la cohésion sociale, non seulement, entre producteurs membres, mais aussi, entre ces derniers et les producteurs d'autres structures de même objectif. Cette solidarité conduit à l'entraide dans l'exécution de certaines opérations culturales (repiquage et sarclage/binage) et le partage des connaissances et des compétences entre les membres. Les organisations paysannes responsabilisent surtout les producteurs à la base. Les maraichers bénéficient de voyages d'études aux plans national et international. Ces voyages sont des cadres d'échanges de connaissances entre les

structures associatives. A titre d'exemple, les responsables de la coopérative de Koubri ont effectué un voyage d'étude en Bretagne en France. Ce voyage s'est fait avec l'appui du conseil régional de Bretagne. Il en est de même pour certains responsables des groupements à Goinré, et à Bama.

Pour les responsables des organisations paysannes, ces voyages d'études ont renforcé les capacités organisationnelles des producteurs en matière de gestion des sites maraichers.

En termes économiques, les maraîchers des structures associatives ont des revenus annuels meilleurs à ceux des producteurs individuels. Au cours de la campagne sèche 2014-2015, le profit moyen engrangé a été de 332 838 F CFA pour un producteur membre d'une organisation de base contre 242 609 F CFA pour un producteur individuel. L'appartenance à une organisation de base est donc avantageuse pour les producteurs. C'est ainsi que 69,01 % des producteurs se déclarent satisfaits de leurs adhésions aux structures associatives de productions maraichères.

Les raisons de leur satisfaction sont, entre autres, la cohésion sociale et la solidarité instaurée, l'amélioration des revenus, les services que leurs organisations leur rendent, le financement et les subventions obtenues à travers leurs organisations.

La participation des organisations paysannes des maraichers au développement communautaire est très faible. Le seul cas enregistré fait état de la participation de la coopérative maraîchère de Bama à la promotion des cérémonies socio-culturelles dans la commune en partenariat avec la Mairie. Il s'agit notamment des activités de reboisement, contribution financière à la réalisation des funérailles, réfection du CPS et de l'Ecole primaire. Les producteurs affirment que le développement des organisations paysannes des maraichers, ne leur permet pas de s'engager pour le moment dans le développement communautaire.

3.7. Difficultés des organisations de producteurs maraîchers

Au plan de la production, les organisations des maraichers n'ont pas de fonds de roulement. Elles n'arrivent pas à mobiliser des ressources financières pour assurer l'approvisionnement de leurs membres en facteurs de production. Cette difficulté a été citée par les groupements et les coopératives de Koubri, du barrage n°1 de Ouagadougou et de Kuinima. Les sources de financement de leurs activités sont constituées des prêts et des subventions de l'Etat et des ONG, les frais d'adhésions et les cotisations annuelles. Ils accèdent difficilement aux crédits bancaires et à ceux des institutions de microfinance, faute

de garantie. L'appui de l'Etat consiste essentiellement en la subvention des engrais. Cette subvention ne couvre pas tous les besoins des organisations des maraîchers. Quant aux subventions des ONG et des projets comme ceux du Groupement Naam et du Profil à Ouahigouya, du PAFASP etc.), elles ne sont pas régulières. Les cotisations et les frais d'adhésions représentent la source propre aux structures associatives, mais elles sont faiblement payées par les membres pour des raisons diverses. Il en résulte que les organisations des maraîchers souffrent énormément du manque de financement de leurs activités.

Au plan commercial, Les organisations des maraîchers ne sont pas suffisamment structurées. Elles sont faibles dans la négociation, avec les commerçants qui leur imposent leurs prix d'achat des produits. C'est ainsi que la coopérative de Bama, après la fermeture de l'UCOBAM, n'a pu assurer la commercialisation des produits de ses membres avec des particuliers notamment Stanley export, PROMAGRI, BOLY export, MILLOGO export etc.

En outre, les organisations des maraîchers n'ont pas des infrastructures appropriées à la conservation et au stockage de leurs produits qui sont périssables. Cela ne facilite pas les ventes groupées. Elles n'arrivent pas à respecter les délais de remboursement des crédits empruntés aux commerçants, ce qui réduit leur capacité de négocier avec eux. Elles sont obligées d'écouler leurs produits immédiatement à la fin de la campagne en vue d'honorer les engagements vis-à-vis des tiers.

Au plan relationnel, il y a le faible appui de l'Etat aux organisations des maraîchers. S'il est vrai que les ONG font l'effort pour les appuyer, il convient de reconnaître que cet appui ne couvre pas suffisamment leurs besoins. A l'interne, les organisations de maraîchers ne sont pas suffisamment organisées et parfois manquent de transparence dans la gestion de leurs ressources. Cette situation n'amène pas les membres à s'impliquer réellement dans la gestion de leurs organisations.

3.8. Possibilités d'amélioration de la gestion des organisations des maraîchers

Les organisations des maraîchers doivent aller au-delà de leurs regroupements en associations ou en coopératives, pour être des organisations performantes. Au regard des résultats de l'étude, nous pouvons leur proposer des actions susceptibles de les aider à être plus performantes.

Il conviendrait d'aider les organisations des maraîchers à renforcer leurs capacités techniques. Aussi, leurs partenaires notamment, l'Etat et les Organisations Non Gouvernementales doivent-ils poursuivre leurs appuis à travers les formations et les sensibilisations. Les formations doivent être spécifiques aux cultures maraichères et adaptées au niveau des producteurs. Les sensibilisations doivent porter sur l'esprit et les principes coopératifs. Il conviendrait aussi d'aider les organisations des maraîchers, à renforcer leurs capacités financières, en les aidants à accéder plus facilement aux financements des banques et des institutions de microfinance. Les structures faitières de ces organisations, notamment, la FEPAB et la CPF peuvent les former aux techniques de négociation. Elles peuvent servir d'interface entre ces organisations et leurs partenaires, surtout financiers.

CHAPITRE IV : DISCUSSION

L'analyse des résultats montre qu'il y a une diversité des formes d'organisations des maraîchers sur les sites et une faible implication des femmes dans le maraîchage. Par ailleurs, il est établi que les formes d'organisations des maraîchers sur les sites ont des impacts socio-économiques sur le développement du maraîchage. Dans tous les cas, le maraîchage sur les sites, a des limites objectives, qui l'empêche d'être performant.

4.1. Diversité des situations d'organisations des maraîchers

L'analyse des résultats indique que les maraîchers occupent les sites soit de manière collective ou associative, soit de manière individuelle. C'est ainsi que dans les zones de :

- Ouahigouya, 36,5 % des maraîchers exploitent les sites en associations et 63,5 % le font de manière individuelle,
- Ouagadougou, 74,28 % sont en associations et 25,72 % travaillent individuellement ;
- Bobo-Dioulasso, 68,1 % travaillent en associations et 31,9 % en individuel.

Il en résulte une diversité des situations d'organisation des maraîchers dans les zones. A Ouahigouya, la forme associative est plus faible que la forme individuelle alors qu'à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, les formes associatives sont plus importantes que les formes individuelles. Dans l'ensemble l'organisation des maraîchers en groupements ou coopératives est peu développée au Burkina Faso (RIPAMA, 2009)

La diversité des formes d'organisations des maraîchers dans les zones est liée essentiellement à la manière dont les sites ont été aménagés et à l'appui que les structures d'appui apportent aux maraîchers. Ainsi, les formes associatives sont plus fortes que les formes individuelles dans les sites aménagés. Tout aménagement est accompagné par une ou un ensemble d'organisations paysannes pour assurer la gestion de l'aménagement (WELLENS et al., 2010). C'est le cas des sites de Bama à Bobo-Dioulasso et Goniré à Ouahigouya sur lesquels l'attribution des parcelles se fait à travers les structures associatives. Tout propriétaire ou exploitant d'une parcelle est obligatoirement membre d'une organisation de base. A ce niveau, l'encadrement des maraîchers est assuré par les services déconcentrés de l'Etat ou par un projet. L'exploitation des parcelles se fait sur la base de l'itinéraire technique (ILLY et al., 2004). Par contre, sur les sites non aménagés, les services déconcentrés de l'Etat et certaines associations ou ONG, n'arrivent pas à imposer la forme

associative aux maraîchers. Il en résulte une faible organisation des maraîchers en associations ou dans une moindre mesure un désordre organisationnel. C'est le cas des sites de la zone de Ouagadougou, (Barrage n°1 de Pissy, Koubri) et du site Sighuvoussé de la zone de Ouahigouya.

4.2. Faible implication des femmes sur les sites

Il se dégage aussi des analyses, la faible implication des femmes (5 %) dans la production. Cette sous-représentation des femmes est plus prononcée en maraîchage urbain et périurbain avec uniquement 7,5 % de femmes (TOUGMA, 2007). Mais toutes les femmes enquêtées adhèrent à une organisation de producteurs. Sur chaque site de production, les femmes sont constituées en groupement afin de profiter de certains avantages (accès à la terre, entraide, crédit) pour la production maraîchère (OUEDRAOGO, 2012).

4.3. Impacts socio-économiques de l'organisation des maraîchers

Il ressort de l'étude que l'organisation des producteurs en associations a permis l'affirmation (accès à la terre, autonomie, participation à la gestion du site, responsabilisation) des femmes sur les sites aménagés de Goinré à Ouahigouya et du barrage n°1 de Ouagadougou.

Le groupement est le cadre où elles peuvent mettre en œuvre des stratégies pour sauvegarder leur autonomie et pour bénéficier des actions de développement dont elles sont généralement exclues : accès à la terre, aux crédits, aux intrants, aux équipements, à l'alphabétisation, à la formation, à l'appui technique (DIAGNE *et al.*, 1995).

Le regroupement des producteurs renforce la solidarité et la cohésion sociale entre membres et entre structures associatives. Cette solidarité conduit à l'entraide dans l'exécution de certaines opérations culturales (repiquage et sarclage/binage). Les structures associatives offrent non seulement des opportunités de voyage d'études, toute chose qui crée des moments d'échanges et de partage des connaissances, compétences et d'expériences, d'abord entre structures associatives à travers des partenaires techniques et ensuite entre membres. Les ateliers de formation intergroupes consistent à réunir en un même endroit des représentants des groupements paysans ayant exprimé un besoin spécifique de formation ou d'information (OUEDRAOGO, 2004). L'organisation des maraîchers en associations constitue un cadre qui facilite le transfert de connaissances et compétences. En effet les démonstrations des

nouvelles techniques de production sont faites pour les membres des organisations et associations de maraichers qui se chargent de leur diffusion ultérieure au sein de la communauté (IILI et *al.*, 2004). Or la formation cultive chez le maraicher, une vertu d'adaptation aux réalités de la filière (RIPAM, 2009). Cela les amène à produire des spéculations économiquement rentables (TOUGMA, 2007) et non traditionnellement produites pour leurs utilités.

En ce qui concerne l'approvisionnement en facteurs de production (semence, engrais et produits phytosanitaires) et l'accès au crédit de financement, ils varient d'une année à l'autre. Le crédit de campagne n'est généralement offert qu'aux producteurs dont les groupements sont affiliés à des organisations faitières qui importent des plants, en l'occurrence la FNGN et l'UCOBAM, ou bénéficient de l'appui d'ONG ou de projets de développement (DIAKITE et *al.*, 2003). Le préfinancement par les commerçants distributeurs d'engrais et de semences est une voie d'accès au crédit pour de nombreux maraichers, mais le plus souvent la demande est individuelle.

La diversification des partenaires techniques et financiers est une stratégie des maraichers pour exploiter au mieux les opportunités. Ainsi, les maraichers sont prêts à accueillir toute aide qui peut les aider à atteindre leurs objectifs (OUEDRAOGO, 2004).

Pour le crédit de financement, la caisse populaire est le système de financement décentralisé qui accompagne les maraichers. Le système financier formel est faiblement utilisé par les producteurs (DIAKITE et *al.*, 2003)

L'impact de l'organisation des maraichers sur la commercialisation des produits se situe au niveau de la réduction des risques économiques liés à la mévente et à la variation du prix aux producteurs. Effet, l'implication des groupements du site de Goinré, dans la commercialisation de l'oignon, rassure les producteurs quant à l'écoulement de leurs productions. Les producteurs membres ont la certitude de vendre l'oignon à un prix rémunérateur négocié entre le commerçant et les premiers responsables des groupements. RIPAMA, (2009,) affirme que l'union des maraichers en groupements ou en coopératives permet de réduire les frais d'investissement, mais aussi de contrôler la commercialisation.

Dans ce cas précis, le producteur s'implique totalement dans la production. Il obtient des bons rendements et réalise un RNE allant de 55 000 F CFA à 75 000 F CFA sur une couche de 350 m², soit en moyenne 1 995 000 F CFA par ha. Ils font partie du groupe de

producteurs innovateurs qui ont une forte tendance à la professionnalisation, définie selon ASSANE DAGNA, (2006).

Le niveau d'organisation et d'encadrement influencent celui des rendements et par conséquent la rentabilité des cultures maraichère en particulier la pomme de terre (DIAKITE et *al.*, 2003). Les différents programmes de formation et de sensibilisation ont des impacts positifs sur la gestion des groupements (OUEDRAO, 2004).

En termes de réalisation, les partenaires techniques et financiers des groupements du périmètre de Goinré, notamment ceux qui sont organisés autour de la culture d'oignon disposent d'importantes infrastructures de stockage et de conservation. La coopérative de Kouabri a bénéficié d'un financement pour la construction de magasins de stockage et de chambre froide pour les produits périssables. Ces infrastructures offrent aux producteurs membres la possibilité d'étaler la commercialisation des produits tout le long de l'année dans le but de tirer profit de l'évolution croissant du prix au producteur (GOUBA, 1995).

4.4. Limites du développement des maraichers

La plupart des organisations des maraichers étudiées ne sont pas, nées sur leurs propres initiatives. Elles ont été créées sur incitation des organisations faitières, de l'Etat ou de ces structures déconcentrées, des projets, des ONG et organismes de développement. Le soutien qu'elles comptaient avoir des partenaires qui les ont amenés à se mettre en place, n'a pas souvent été réalisé, ce qui a constitué une source de leur démotivation.

D'ailleurs, la faible capacité des organisations à mobiliser des ressources financières (fonds de roulement) réduit l'efficacité des services qu'elles fournissent à leurs membres, dans le cadre des investissements qui s'avèrent énormes dans le cas du maraichage.

Les crédits octroyés sont majoritairement de type individuel. Ce choix des institutions de financement ne promeut pas la dynamique associative des producteurs et montre bien que l'affiliation associative n'est pas un facteur d'accès aux crédits (SY, 2011). Or, les maraichers des zones urbaines et péri-urbaines ne remplissent pas les conditions d'accès aux crédits, aussi bien auprès des organismes publics que privés (ABESSOLOAMOUGOU et *al.*, 2012).

L'appui des projets et organismes de développements, développe la culture de « la main tendue » ou l'esprit d'assisté, ce qui réduit les initiatives des maraichers.

4.5. Suggestions

Nous faisons quelques propositions aux maraîchers et à leurs partenaires pour les aider à faire face aux limites objectives,

Aux maraîchers, nous suggérons d'entreprendre les actions suivantes :

- se sensibiliser sur l'intérêt des organisations paysannes maraichères, sur les sites ;
- constituer des organisations paysannes maraichères sur des initiatives propres des maraîchers et qui soient juridiquement conforme ;
- s'approprier les organisations paysannes auxquelles ils adhèrent.

Aux organisations des maraîchers, nous proposons de :

- s'organiser autour d'une spéculation principale ;
- respecter les principes coopératifs en l'occurrence, la transparence, l'équité, les procédures de prise de décisions, la régularité des instances ;
- faciliter l'organisation des formations spécifiques et Sensibiliser les membres aux bonnes pratiques ;
- constituer des caisses d'épargne commune à travers la mise en place d'un système de prélèvement au prorata des quantités vendues à la fin de la campagne;
- s'impliquer réellement dans la commercialisation des produits des membres, à travers la recherche des marchés locaux et nationaux opportuns et aussi les partenariats commerciaux ;
- monter des plans d'affaires pour chercher des financements ;
- nouer des relations de partenariat technique et financier;
- s'affilier aux organisations faitières œuvrant dans la même filière.

A l'Etat, nous suggérons ce qui suit :

- appuyer les organisations des maraîchers dans l'acquisition du matériel de pompage, d'irrigation et de drainage, et pour la réalisation des ouvrages tels que des puits et des forages.
- appuyer les maraîchers dans l'acquisition des intrants agricoles par des subventions, des crédits et le rapprochement des points de distribution des intrants
- sensibiliser et inciter les organismes et les établissements aussi bien publics que privés à assouplir les conditions d'accès aux crédits pour les structures associatives maraichères

- créer un observatoire des prix des produits maraîchers dans les villes et leurs banlieues, et mettre sur pied une régulation et un système d'information efficace, qui permettrait aux acteurs d'être avertis des prix à pratiquer ;
- Inciter la mobilisation des organismes privés (entreprises, fondations, fonds d'investissements etc.) et des principaux bailleurs de fonds dans l'accompagnement des organisations paysanne des maraichers.

Aux autres partenaires des maraîchers, nous proposons de :

- orienter les appuis technique et financier vers le besoins réels des producteurs
- appuyer les structures associatives dans la mise en place des infrastructures adaptées de stockage et conservation ;
- renforcer les capacités des groupes de maraîchers, à la mobilisation des fonds internes et aussi à la recherche des financements externes.

CONCLUSION GENERALE

Le maraîchage constitue une source de revenus pour les producteurs, son efficacité technico-économique exige une bonne organisation des maraîchers. Il est très pratiqué dans les grands centres urbains et dans leurs banlieues. C'est le cas à Bobo-Dioulasso, à Ouagadougou à Ouahigouya, comme nous venons de le montrer dans notre recherche. La présente étude qui a été menée dans les provinces du Houet (Bobo-Dioulasso et sa banlieue), du Kadiogo (Ouagadougou et sa banlieue) et du Yatenga (Ouahigouya et sa banlieue) avait pour objectif, de faire une analyse socio-économique de l'organisation des producteurs maraîchers afin de la rendre plus efficace pour permettre aux maraîchers d'en tirer de substantiels profits.

L'étude indique que les maraîchers s'organisent soit en associations soit individuellement. Elle montre que la forme associative est plus avantageuse pour les maraîchers que la forme individuelle. En effet, les avantages des associations sont :

- ❖ le renforcement de la solidarité et la cohésion sociale entre les maraîchers ;
- ❖ la création d'un cadre d'échanges et de partage de connaissances et compétences, à travers les voyages d'études ;
- ❖ la responsabilisation des producteurs et l'éducation coopérative ;
- ❖ l'amélioration nette de l'accès à des formations en techniques de production maraîchère importante et en gestion des sites ;
- ❖ l'amélioration de l'accès aux semences et engrais de qualité ;
- ❖ l'amélioration des revenus maraîchers annuels moyens ;
- ❖ la contribution plus ou moins importante au développement communautaire.

C'est dire donc que la forme associative est plus profitable aux maraîchers que la forme individuelle. En effet les impacts sont techniques et socio-économiques.

Au plan technique, les maraîchers sont performants parce qu'ils :

- ❖ ont la maîtrise de la pratique culturale maraîchère, induite par les nombreuses formations reçues ;
- ❖ partagent les connaissances, les compétences et les expériences ;
- ❖ exploitent majoritairement des périmètres aménagés et de superficies plus grandes ;
- ❖ utilisent beaucoup la traction animale pour l'opération de labour des parcelles ;

Au plan socio-économique, ils arrivent à :

- ✚ cultiver la solidarité et la cohésion sociale entre membres et entre organisation paysannes ;
- ✚ dégager des rendements à l'hectare, plus élevé ;
- ✚ produire à moindre coût ;
- ✚ dégager des résultats nets d'exploitation annuels meilleurs.

De ce fait, les résultats nous permettent de confirmer les hypothèses que nous avons émises au début de la recherche comme suit « Les maraîchers sont organisés individuellement, en groupements, coopératives ou en associations et cette organisation varie en fonction du niveau d'aménagement du site d'exploitation ; les effets induits de l'organisation des producteurs sur la production et la commercialisation des produits maraichers sont la solidarité et cohésion sociale, l'amélioration des conditions de production et de commercialisation et l'amélioration des revenus maraichers annuels »

C'est dire donc qu'au-delà des difficultés que rencontrent les maraîchers, leur organisation en associations, leur offre des avantages comparatifs par rapport aux producteurs organisés individuellement.

En fin, nous pensons que les maraîchers organisés collectivement ou individuellement et les partenaires sauront exploiter judicieusement les suggestions que nous leur avons faites. Par ailleurs, nous invitons d'autres étudiants et même d'autres chercheurs à s'investir dans le même domaine. Pour notre part, nous voudrions poursuivre cette étude à l'avenir.

Le maraîchage constitue une alternative dans la lutte contre la pauvreté, son développement passera nécessairement par une bonne organisation des différents acteurs, en particulier les producteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage : Généraux

AUTISSIER V., 1994 : *Jardins de villes, Jardins des champs : maraîchage en Afrique de l'Ouest du diagnostic à l'intervention*, Paris GRET, 295 p.

KANKONDE M. et TOLLENS E., 2001). Sécurité alimentaire au Congo-Kinshasa: production consommation et survie. Publié par Le Harmattan, ISBN : 478 pages.

Rapports, Mémoires, Thèse :

ABESSOLO AMOUGOU et NGOUNDE J., 2012 : *TDR. / Projet d'étude des impacts environnementaux de la chaîne de valeur inclusive des cultures maraîchères en zones urbaines et péri- urbaines en Afrique centrale. Cas de la ville de Yaoundé au Cameroun*, Yaoundé. 28p.

ASSANE DAGNA M., 2006. *Les effets de la réappropriation de la culture du « Violet de Galmi », par les producteurs d'oignon de la région de TAHOUA – NIGER, sur la dynamique du territoire local, l'organisation sociale et économique*. Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en études rurales, Mention « Développement rural ». UNIVERSITE DE TOULOUSE - LE MIRAIL/ UMR Dynamiques Rurales. 237p.

BOGNINI, 2006. *Cultures maraichères dans l'économie des ménages à Réo et à Goundi dans la province du Sanguié au Burkina Faso*. Mémoire de maîtrise de Géographie. Université de Ouagadougou. 87p.

BUNASOLS, 1985. *Etat de connaissance de la fertilité des sols du Burkina Faso*, document technique, n° 1, BUNASOLS, Ouagadougou, 50 p.

BURKINA FASO, 2004. *Document de Stratégies de Développement Rural, à l'horizon 2015*. Version définitive. MAHRH, MRA, Ouagadougou. 88p.

CECCHI P., 2006. *Les Petits Barrages au Burkina Faso : un vecteur du changement social et de mutations des réalités rurales*. IRD, UR 167, Ouagadougou, Burkina Faso. 12p.

DIAKITE L. ET ZIDA M., 2003. *Etude diagnostique de la filière pomme de terre dans trois pays de l'Afrique de l'ouest : Cas du Burkina Faso*. Rapport final. CILSS/Institut du Sahel Ouagadougou 2003. 31p.

DIABATE A., 2002. *La problématique de la commercialisation des produits maraîchers des producteurs urbains de Bobo-Dioulasso. Cas des maraîchers de Dogona*, 36 p.

DIAGNE D. et PESCHE D., 1995. *Les organisations paysannes et rurales : Des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne.* Groupe de travail, État et organisations rurales. Réseau GAO/Chaire de Sociologie Rurale/Institut National Agronomique.16 rue Claude Bernard 75231 Paris Cedex 05 France. 79p.

Direction régionale de l'économie et du développement du Nord (DREDINord), 2005. Monographie du Yatenga, Ouahigouya, Burkina Faso, 122p

DGPSA (Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles), 2003. *Analyse des résultats de l'enquête maraîchère campagne 1996 à 1997.* Direction des statistiques agricoles. Ouagadougou. 84p.

DGPSA (Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles), 2007. *Analyse de la filière maraîchage au Burkina Faso.* Ouagadougou, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), 115p.

DGPER (Direction générale de la Promotion de L'Economie Rurale), 2010. *Rapport d'analyse du module maraîchage.* Phase 2 : RGA 2006-2010, Ouagadougou. 58p.

DPSAA (Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires), 2012. *Equipements et infrastructures agricoles,* rapport d'analyse. Ouagadougou, 31p.

GOUBA, 1995. *Gestion de périmètres maraîchers et stratégies de commercialisation des produits du maraîchage (tomate, oignon, chou, aubergine locale) : Cas des petits périmètres maraîchers du Plan International-Sanmatenga (Province du Sanmatenga).* Mémoire de fin de cycle, Université de Ouagadougou/Institut du Développement Rural. 100p.

GODETL L., 1994. *Dynamique des coopératives agricoles et politiques économique au Burkina Faso.* Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération, document n°3. Ouagadougou, 49p.

GRANDVAL F., REMY P, KOUAKOU S., DOUCOURE K. ET SCHONBERGER S., 2013. Pour un partenariat efficace avec les organisations paysannes et de producteurs ruraux, WCA/FIDA, Rome, Italie, 42p.

INITIATIVE LOCALE SUR LE FONCIER EN AGRICULTURE URBAINE (ILFAU), 1999. « *Mémoire sur métropolisation, Agriculture urbaine et sécurisation foncière à Ouagadougou* ». Visite d'étude et Atelier International sur la Réutilisation des Eaux Usées en Agriculture Urbaine,. CTA /ETC-RUAF / CREPA, Ouagadougou Burkina Faso. 77p.

ILLY L., BELEM J., SANGARE N., et KABORE M., 2007. *Contribution des cultures de saison sèche à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire,* Rapport provisoire, Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales(CAPES). Ouagadougou. 93p.

- IRD, 2006.** L'économie locale de Bobo-Dioulasso. IRD, Bobo-Dioulasso, 179 p.
- LOTHORE A., DELMAS P., BOQUIEN N., 2009.** *La commercialisation de l'oignon sur un marché régional: expérience de la coopérative de Mogtédou au Burkina Faso.* Guide d'accompagnement, Inter-réseaux Développement rural, Afdi, Ouagadougou 17p.
- KOLIE O-O. J-P., 2009.** *Identifier des groupes homogènes de maraichers et l'évaluation de leurs performances économiques au Burkina Faso.* CIHEAM-IAMM : Montpellier 115p. (Master of science ; n° 101).
- MAFAP (Monitoring African Food and Agricultural Policies), 2013.** Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso. Rapport pays SPAAA, FAO, Rome, Italie, 209p.
- MAHRH, 2007.** « *Analyse de la filière maraichage au Burkina Faso* ». Novembre 2007, CRA/FAO, Module EASPYOL 107. Ouagadougou. 89p.
- MAHRH, 2004.** « *Analyse de la filière maraichage au Burkina Faso* », MAHRH, Ouagadougou, 77p.
- MED (Ministère de l'économie et du développement), 2005.** *Cadre stratégique régional de lutte contre la pauvreté du Nord (CSRLP/l'IJord)*, Ouagadougou, Burkina Faso, 68p.
- NDIAYE S. A., 2008.** *Etude de la dynamique de l'agriculture urbaine à Ouagadougou et environs.* Mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur en équipement rural. 37^{ème} Promotion 2iE(Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement). Ouagadougou .61p.
- ONATE Salifou, 2012.** *Les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : attentes fortes, dures réalités. Le cas du Burkina Faso.* RAPPORT PAYS . FARM (Fondation l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde). Ouagadougou, 73p.
- OUEDRAOGO L., 2007.** « *La filière fruit et légumes au Burkina Faso: opportunités et contraintes* ». Le Promoteur N°03. Ouagadougou 7p.
- OUATTARA, A. et L. SOME, 2009.** *La croissance urbaine au Burkina Faso, In Rapport d'analyse des données du Recensement Général de la population et de l'habitat de 2006*, MEF/CNR / BCR. Ouagadougou, 97p.
- OUEDRAOGO D., 2012.** *La vie socio-économique des femmes productrice d'oignon dans l'Oudalan au Burkina Faso. Comment mesurer les impacts?* Mémoire de Master AGRINOVIA. Université de Ouagadougou, 91p.
- PGIPD, 2009.** *Rapport atelier d'information sur la Programme National Sécurisation Foncière Milieu Rural.* FEPAB/CPF. Bobo-Dioulasso, 10p.

- RIPAMA W. Y. E. B., 2009.** *Les performances économiques des maraichers au Burkina Faso : Régression linéaire.* Mémoire de master en génie de l'eau et de l'environnement. Ouagadougou. 60p.
- PAGNI T. C., 2003.** « *Production maraîchère dans les provinces du Seno et du Yagha : analyse et perspectives* ». Mémoire de fin d'étude d'ingénieur du développement rural, option sociologie et économie rurales, Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB), Institut du développement rural (IDR), Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 72p.
- SAWADOGO, H., 2008.** *Approche GIRE et expansion de l'agriculture urbaine à Ouagadougou,* Mémoire d'ingénieur, 2IE, Ouagadougou, Burkina Faso, 112p.
- SONTIE F., 2006.** *Etude des conflits autour de la ressource eau dans la région de Diarradougou et Bama (Vallée du Kou).* Mémoire de fin de cycle d'ingénieur de l'équipement rural, Groupe EIER-ETSHER, Ouagadougou, 53p.
- SY. M, 2006.** *Financement de l'agriculture urbaine et périurbaine. Etat des lieux des stratégies alternatives. Le cas de l'Afrique de l'ouest francophone.* Atelier d'experts 23.09.2011, Casablanca. 10p.
- TALLET B., 1999.** Le maraîchage à Bobo-Dioulasso : un dynamisme agricole sous influence urbaine. In Chaléard J.L., Dubresson A., « Villes et Campagnes dans les pays du Sud : géographie des relations », Karthala, 64p.
- THIOMBIANO B., 2008.** *Analyse de la contribution des cultures de saison sèche à la lutte contre la pauvreté au Burkina.* Mémoire d'ingénieur, Institut du développement rural, Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso. 75p.
- TOUGMA T. A., 2007.** « *Déterminants de la durabilité des pratiques d'irrigation dans les systèmes de production maraîchères urbains et péri urbains au Burkina: analyse de la situation à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou* ». Mémoire de fin d'étude d'ingénieur du développement rural, option sociologie et économie rurales, Université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB), Institut du développement rural (IDR), Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 70p.
- TRAORE S., 2006.** *Production maraîchère de la ville de Bobo-Dioulasso.* Rapport de fin de stage ATAS 2006, Centre Agricole Polyvalente de Matroukou. Bobo-Dioulasso. 30p.
- ZOUNDI J. S., HITIMANA L. et HUSSEIN K., 2005.** *Economie familiale et innovation agricole en Afrique de l'Ouest : vers de nouveaux partenariats,* club du sahel et de l'Afrique de l'Ouest(SCAO) ,Ouagadougou, 106p.

Articles :

BIKIENGA I. M., 2002. *Une évaluation des secteurs des Engrais et des Semences au Burkina Faso.* the African Trade Investment Program. Policy Reform to Enhance Trade of Agricultural Inputs in West Africa. Ouagadougou, 22p.

BOGNINI S., 2011. *Impact des changements climatiques sur les cultures maraichères au nord du Burkina Faso : Cas de Ouahigouya.* ASDI/RENAF, 2011, Ouagadougou. 38p.

DE BRUIN A., CAMBRIDGE H., STEIN C., OUATTARA K., ET PARE S., 2012, *Opportunités pour des interventions de gestion de l'eau agricole dans le bassin de Nariarlé, Burkina Faso.* AgWater Solutions, Kräftriket 2B, SE 106 91 Stockholm. 6p.

KÊDOWIDÉ C. M. G., SEDOGO M. P. et CISSÉ G., 2010. *Dynamique spatio-temporelle de l'agriculture urbaine à Ouagadougou : Cas du Maraîchage comme une activité montante de stratégie de survie.* Volume 10 numéro 2, L'agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des villes et des communautés. Ouagadougou, 21p.

OUEDRAOGO S., 2004. *Le groupement des productrices maraichères de Oula-Koulsin (Burkina Faso).* Février, 2004, Les Cahiers du CRISES. Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale. Bibliothèque nationale du Québec, ES0402. 61p.

TOULMIN C. et GUEYE B., 2003. *Transformations de l'agriculture Ouest-africaine et rôle des exploitations familiales,* Dossier Zones arides, n°123, IIED, Londres, 103p.

WELLENS J., NITCHEU M., DIALLO M., MIDEKON A., SAWADOGO B., DIAKITE M., ET TYCHON B., 2010. *Appropriation et vulgarisation d'outils d'aide à la décision dans la cogestion du périmètre irrigué e la Vallée du Kou.* Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso. 8p.

Données sur le web :

Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles, 2004. *Statistiques sur le maraîchage au Burkina Faso de 1994 à 2005.* <http://agristat.bf.tripod.com/> , consulté le 30 juin 2015.

INSD, 2006. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).* Institut National de Démographie et des statistiques, INSD, 97p. [En ligne] URL : www.ind.sbf consulté le 26 Août 2015.

OUATTARA A., 2004. «*Les enjeux de la dynamique des extensions périurbaines à Ouagadougou, Burkina Faso*» sur <http://ceped.cirad.fr/> consulté le 10 août 2015.

ANNEXES

Impact socio-économique de l'organisation des producteurs sur la production maraîchère

questionnaire d'enquête sur impact de l'organisation des producteurs sur la production maraîchère au Burkina Faso	
Nom de l'enquêteur :	Date de début d'enquête :
Village	Département/Commune:
Nom du superviseur	Date de fin d'enquête

1. Identification du chef d'exploitation agricole (CEA)

Nom et prénom du CEA:	
1.1. Sexe du CEA <i>1=Homme; 2=Femme</i>
1.2. Age du CEA <i>Nombre d'années révolues</i>
1.3. Ethnie du CEA <i>1=Mossi ; 2=Peul ; 3=Autre (à préciser.....)</i>
1.4. Milieu d'exploitation <i>1=urbain; 2=péri-urbain ; 3=rural</i>
1.5. Situation matrimoniale du CEA <i>1=marié, 2=célibataire, 3=veuf(e)/divorcé(e),</i>
1.6. Niveau d'instruction du CEA <i>0=aucun niveau, 1=Coranique/Medersa, 2=Alphabétisé ; 3=Niveau primaire; 4=niveau Secondaire; 5=niveau Supérieur</i>
1.7. Quel est votre statut social <i>1=migrant, 2= autochtone</i>
1.8. Si migrant, le lieu d'origine
1.9. Activité principale du CEA <i>(1=maraichage ; 2=agriculture; 3=Elevage, 4=Commerce ; 5=Artisanat ; 6=Pêche ; 7= Autres (à préciser.....)</i>
1.10. Première activité secondaire du CEA:

2. Caractéristiques générales de l'exploitation agricole

- 2.1. Etes-vous chef de ménage? /...../ *1=oui, 0= non*
- 2.2. Combien de personnes avez-vous en charge? /...../
- 2.3. Nombre total d'enfants scolarisés /...../
- 2.4. Montant de leur scolarité ? /...../ *F CFA/*
- 2.5. Cette somme est –est prélevée de la vente de la production maraîchère? /...../ *1=oui, 0= non*

2.6. Prélevez-vous de l'argent dans la vente de vos produits maraichers pour les questions de santé de votre famille ? /...../ 1=oui, 0= non

2.7. Combien? /...../ F CFA/

2.8. Combien de personnes de l'exploitation maraichère sont à mesure de travailler (actifs) ? /...../

2.9. Détails sur les activités de production maraichère de l'exploitation

2.9.1. Ecologie du périmètre maraicher : /...../ 1= Bas-fonds aménagé, 2= Bas-fonds non aménagé, 3= plaine aménagée, 4= plaine non aménagée

2.9.2. Superficie totale de terres possédées par l'exploitant : /...../ ha

2.9.3. Superficie de terres cultivées au cours de la campagne sèche 2015: /...../ ha

2.9.4. La superficie cultivée est-elle suffisante pour vous? /...../ 1=oui, 0= non

2.9.5. Pourquoi ?.....
.....

2.9.6. Quelle est la distance de votre exploitation par rapport à la source d'eau principale? /...../ km/

2.9.7. Nombre de parcelles dont dispose l'exploitant: /...../

2.9.8. Quelles ont été les principales cultures maraichères de votre exploitation au cours de la campagne sèche 2015?

parcelle	Superficie (ha ou m ²)	Culture pratiquée sur la parcelle (Code culture)	Mode d'accès au foncier (1=héritage, 2=achat, 3=location, 4=don)	Type de propriété (1=individuel, 2=collectif)	Si la parcelle a été louée, donner le prix de la location annuelle
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
		(Culture: 1=oignon 2=tomate, 3=choux, 4=pomme de terre, 5=haricot vert 6=aubergine, 7=piment, 8=laitue, 9=pastèque; 10 =poivron, 11=concombre, 12= autre (Préciser)).			

2.9.9. Quelle est votre sources d'eau : /...../ 1=puits, 2=barrage, 3=cours d'eau naturel, 4=forage, 5=canal d'assainissement, 6=marigot, 7=autre...

2.9.10. Mode d'irrigation /...../ 1= arrosage, 2= gravitation, 3= aspersion, 4= goutte à goutte

3. Situation Organisationnelle du chef d'exploitation

3.1. Etes-vous membre d'une organisation de producteurs maraichers? 1=Oui, 0= Non /...../

3.2. Si oui, quel type d'organisation? Groupement, Coopérative, Union, Association

3.3. Quelles sont les raison qui vous ont amenées à vous intégrer à une organisation de producteurs maraichers?

3.4. Depuis combien d'années êtes-vous membre du groupement? /..... / (En années révolues)

3.5. Quelle condition doit-on remplir pour intégrer cette organisation

Conditions de culture	Conditions financières (préciser la somme)	Conditions sociale

3.6. Si non pourquoi vous n'êtes pas affilié à une organisation de producteurs maraichers?

/...../ 1= Absence de structure associative,

2= manque d'initiative de la part des producteurs, 3= manque de volonté personnelle, 4= Manque de confiance en ces structures, 5= méconnaissance de l'intérêt d'intégrer une faitière, 6= autres à préciser.....

3.7. Avez-vous reçu une formation dans la pratique du maraîchage? /..... / 1=oui 0=non. Si oui, remplir le tableau avec beaucoup de soins.

Domaine de formation	Avez-vous reçu une formation dans ce domaine? (1=oui, 0=non)	Type de formation (1=individuel, 2=groupe, 3=les deux)	De qui les avez-vous reçus (code structure)
Itinéraires techniques			
Utilisation du matériel d'irrigation			
Traitements phytosanitaires			
Technique d'arrosage			
Stockage/conservation de la production			
Commercialisation			
Code Structure : 1= Etat; 2=ONG ; 3=Autres (précisez.....)			

4. Production maraichère

4.1. Depuis combien d'années pratiquez-vous le maraîchage?

4.2. Quel est votre objectif dans la production maraichère? /...../ (1=Consommation exclusive, 2= Vente exclusive, 3=Consommation et vente)

4.3. Avez-vous réalisé des aménagements dans votre parcelle de maraîchage? /...../ 1=oui, 0=non

4.4. Si oui lesquels Cordons pierreux, Digue/ Diguette, Paillage, Bassin d'irrigation, puits, forage, Autre.....

4.4.1. Avez-vous eu un soutien dans la réalisation de ces aménagements? /...../ (1=oui, 0=non)

4.4.2. Si oui de qui?

.....
.....



4.4.3. Coût de réalisation? /.....FCFA/

4.5. Equipements et matériels agricoles utilisés dans la production maraichère

Matériels agricoles	Nombre	Prix unitaire	Mode d'acquisition (1=héritage, 2=achat, 3=location, 4=prêt/cession temporaire, 4=don, 5=autre..... ...)	Frais généraux (carburant et maintenance)	Nombre d'années d'acquisition	Opérations culturales dans lesquelles le matériel est utilisé (Code)	Type de propriété
							(1=individuel, 2=collectif)
Motopompe							
Pompe manuelle							
Pompe à pédale							
Arrosoir							
puisette							
Charrue							
Charrette							
Brouette							
Daba							
Grillage							
coupe-coupe							
Pioche							
Pulvérisateur/ appareil de traitement							
Animaux de trait							
Autre matériel (..... ...)							

opération: 1=préparation de parcelles, 2= exhaure, 3=Labour, 4=transport récolte/intrants, 5=Application fumier / compost ; 6=Semis/Repiquage; 7=Application NPK , 8=Application urée ; 9= Sarclage / binage ; 10=Désherbage manuelle ; 11 = Désherbage chimique ; 12= traitement insecticide ; 13= Récolte ; 14= Autre (.....)

4.6. Utilisation de la main-d'œuvre familiale et salariée dans la production maraichère

	Main d'œuvre familiale			Main d'œuvre salariée				
	Effectif	Durée totale du travail (jours)	Opérations réalisées	Effectif	Durée totale du travail (jours)	Opérations réalisées	Coût journalier (FCFA)	cout total payé
Hommes								

adultes								
Femmes adultes								
Enfants (moins de 15ans)								
Opération : 1= Préparation des parcelles, 2=Labour, 3=transport récolte/intrant, 4=Application fumier / compost ; 5=Semis/Resemis ; 6=Application NPK ; 7=Application urée ; 8= Sarclage / binage ; 9=Désherbage manuel ; 10 = Désherbage chimique ; 11= traitement insecticide ; 12= Récolte ; 13= Autre (.....)								

4.7. Avez-vous eu de l'aide des personnes étrangères à la famille? /...../ (1=oui, 0=non)

4.8. Perçoivent-elles des émoluments? /...../ (1=oui, 0=non) Si oui Combien? /.....
F CFA/

4.9. Si non pourquoi?.....
.....

4.10. Utilisation des intrants pour la production maraichère

Nature de l'intrant	Mode d'approvisionnement (cf. code1)	Nature de l'unité de mesure locale (cf. code2)	Quantité	Prix unitaire	Coûts totaux
Semence locale					
Semence améliorée					
Fumier / compost					
Engrais NPK					
Engrais Urée					
Herbicide					
Insecticide					
Autres pesticides					
Sacs d'emballage					
Autres intrants (à préciser.....)					
Code1: 1=groupe/coopérative maraicher, 2= Etat/ONG, 3= Marché, 5= Autre exploitant, 6= Soi-même, 7= Autre (préciser.....)					
Code2: 1=kg ; 2= litre ; 3=charretée, 4= sac de 50kg, 5= Autre(préciser.....)					

4.11. Evaluation de la production maraichère au cours de campagne sèche 2015

Spéculation	Superficie récoltée	Production totale	Nature de l'unité de mesure	Poids de l'UM	Rendement	Situation du rendement par rapport à	Y a-t-il eu des dégâts sur la production ? (1=oui,	Si oui, quelle est la principale cause des dégâts/perte

			re locale			la saison passée (=hausse, 2=stagnante, 3=baisse)	0=non)	s ?

Code UML : 1= sac de 100kg, 2= sac de 50kg, 3= tino, 4= charrette, 5=autre
 Code dégâts : 1 = sécheresse, 2=Inondation, 3=Vents, 4= maladies, 5=insectes, 6=rongeurs et autres animaux sauvages, 8= animaux domestiques, 9=vol, 10=Autre.....

4.12. Quelles sont les moyens que vous utilisé pour le transport des produits /...../ 1=tête, 2=charrette, 3=voiture, 4=autres

4.13. Quel est le coût de transport ?.....

5. Financement de l'exploitation maraichère au cours de la campagne sèche 2015

5.1. Comment avez-vous financé vos investissements pour la production maraichère ?

Type de financement	Mode financement (code1 :1= fonds propre ; 2=crédit; 3= subvention, 4= don)	De qui les avez-vous reçus (code2 structure)
Semence		
Engrais		
Produits phytosanitaires		
Equipements agricoles		

Code Structure : 1= micro crédit, 2= soutien familial, 3= subvention de l'Etat, 4= subvention d'une association/ONG, 5= autres.....

5.2. Payez-vous une redevance eau? /..... / 1=Oui 0=Non

5.3. Si oui, quel est le coût annuel? /..... / F CFA

6. Impact de l'intégration à une organisation de producteurs maraichers

6.1. Occupez-vous un poste dans l'organisation? /..... / 1=Oui 0=Non

6.2. Si oui le quel? /..... / 1=coordonnateur/ou adjoint, 2=Secrétaire général/ou adjoint, 3=Responsable de section, 4=autre.....

6.3. Quelles sont les principales activités menées par l'organisation?.....

6.4. Quels sont les avantages sur le plan de la production que l'organisation vous apporte, en tant que membre?

6.4.1. Accès aux crédits? /..... / 1=Oui 0=Non

6.4.2. Quel type de crédit? /..... / 1=Banque, 2=caisse populaire, 3=caisse de l'organisation, 4=tontine, 5= entente, 6=autre.....

6.4.3. Accès aux intrants? /..... / 1=Oui 0=Non

- 6.4.4. Si oui quel type d'intrants?/...../ 1=fertilisant chimique, 2=fertilisant organique, 3=semence améliorée, 4=produits phytosanitaire chimique, 5=autres.....
- 6.4.5. Formation?/...../ 1=itinéraire technique, 2= irrigation, 3=compostage, 4=fertilisation, 5= protection chimique/biologique des cultures, 6=conservation des récoltes, 7=commercialisation 8=autres.....
- 6.5. Quel était le niveau de votre production avant votre adhésion à la structure?/.....tonnes/
- 6.6. Quel est le niveau de votre production cette année? /.....tonnes/
- 6.7. Comment votre production a-t-elle évoluée? /...../ 1=baisse, 2=stagnante, 3=hausse
- 6.8. Quelle est l'explication spécifique à cette variation?.....

7. Commercialisation de la production maraichère

- 7.1. Qui s'occupent de l'écoulement de la production ? /...../ 1= chef d'exploitation, 2= Epoux/Epouse, 4=autre.....
- 7.2. Quel est votre lieu de vente des produits ? /...../ 1=bord-champ, 2=site spécifique, 3=marché local
- 7.3. Quel est le lieu de vente le plus avantageux pour vous? /...../
- 7.4. A quel prix avez-vous vendu vos produits?

Spéculations	Oignon	Tomate	Chou	Pomme de terre	Haricot vert	Aubergine	Piment	Laitue	Pastèque	Poivron	Concombre	Autre
Prix moyen de vente												

- 7.5. Le prix de vente vous satisfait-il ? /...../ 1=oui, 0= non
- 7.6. Pourquoi? /...../ 1=faible, 2= meilleur, 2= stable, 3=instable
- 7.7. Qui achètent vos produits ? /...../ 1=grossiste nationaux, 2=grossiste internationaux, 3=détaillants, 4=consommateurs
- 7.8. Faites-vous des ventes à crédit? /...../ 1=Oui 0=Non
- 7.9. Si oui dans quelles circonstances?.....
- 7.10. Quelle est l'échéance moyenne du crédit? /...../
- 7.11. Est-ce que le délai de paiement du crédit est généralement respecté? /...../ 1=Oui 0=Non
- 7.12. Faites-vous des ventes organisées? /...../ 1=Oui 0=Non
- 7.13. Si non pourquoi?.....
- 7.14. Si oui, dans quelles circonstances?.....
- 7.15. Avez-vous bénéficié de soutien de votre structure dans la vente de vos produits? /...../ 1=oui, 0= non
- 7.16. Si oui, quel type? /...../ 1=achat d'une partie de la production, 2=achat de la production totale, 3=mise en contact avec un acheteur, 4=autre.....
- 7.17. Quelles sont les contraintes rencontrées dans :

- 7.17.1. La production
maraichère?.....
.....
.....
- 7.17.2. La commercialisation de vos produits
maraichers?.....
.....
.....
- 7.18. Pensez-vous que votre structure peut vous aidez à surmontez ces obstacles? /...../
1=Oui 0=Non
- 7.19. Si non
pourquoi?.....
.....
- 7.20. Si oui
comment?.....
.....
- 7.21. Avez-vous définit des projets futurs au sein de votre organisation? /...../ *1=Oui
0=Non*
- 7.22. Si oui, Les quels /..... / *1= Formation, 2=acquisition d'équipements/intrants agricoles,
3=création d'une caisse, 4=acquisition de terres, 5=autres*
- 7.23. Etes-vous satisfait de votre adhésion à l'organisation? /...../ *1=Oui 0=Non*
- 7.24. Pourquoi?.....
.....
- 7.25. Etes-vous membre d'une autre organisation? *1=Oui 0=Non*
- 7.26. Pourquoi?.....
.....
- 7.27. Quelles est la somme totale que vous avez investie pour la production maraichère de
cette saison sèche? /.....FCFA/
- 7.28. Quel est le revenu que vous avez tirez du maraîchage de cette saison sèche?
/.....FCFA/

*Guide d'entretien auprès des groupements/coopératives ou
association de producteurs maraîchers*

Présentation du groupement/coopérative

1. Nom de l'organisation
2. Type d'organisation de producteurs maraichers
3. Quelles sont les raisons qui ont prévalu à la création cette structure ?
4. Quels sont vos objectifs principaux ?
5. Nombre de producteurs membre

Fonctionnement

1. Statut juridique
2. Composition du bureau exécutif
3. Condition d'adhésion
4. Différentes activités menées par votre structure
5. Comment vous gérez l'attribution des parcelles sur le site d'exploitation ?
6. Gestion de la ressource eau

Impact de l'organisation sur les producteurs et la communauté

7. Approvisionnement en facteurs de production (semence, engrais, produits phytosanitaires)
8. Commercialisation des produits des membres
9. Formation et encadrement
10. Quelle appréciation donnez-vous à votre organisation ?

Les rapports de l'organisation avec l'extérieur

11. Partenaire techniques et financiers

Difficultés que rencontre l'organisation

Perspectives de développement

TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS.....	iv
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	vii
RESUME	viii
SUMMARY	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. Objectifs.....	3
2. Hypothèses.....	3
2.1. Hypothèse centrale.....	3
2.2. Hypothèses secondaires	4
3. Plan de l'étude.....	4
CHAPITRE. I : REVUE DE LITTERATURE	5
1.1. Caractéristiques du maraichage au Burkina Faso	5
1.2. Importance économique et sociale du maraichage	8
1.3. Organisation des producteurs maraîchers	8
13.1. Etat des textes législatifs, régissant l'organisation des producteurs	8
13.2. Niveau d'organisation des maraichers.....	12
13.3. Structures d'encadrement des organisations de producteurs maraichers.....	13
13.4. Enjeux des organisations de producteurs maraichers	13
CHAPITRE II : MATERIEL ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	15
2.1. Matériel de recherche.....	15
2.2. Fruits et légumes.....	15
2.3. Zones de la recherche	15
2.3.1. Bobo-Dioulasso et sa banlieue.....	16
2.3.2. Ougadougou et sa banlieue	17
2.3.3. Ouahigouya et sa banlieue	17
2.3.4. Brève description des sites maraichers échantillonnés	18
2.3.4.1. Site de Kuinima.....	18
2.3.4.2. Site de Bama	18
2.3.4.3. Site de Boulmiougou.....	19
2.3.4.4. Site de Koubri	19
2.3.4.5. Site de Goïnré.....	19
2.3.4.6. Site de Sighuivoussé	20

2.2. Methode de la recherche	21
2.4.1. Recherche documentaire	21
2.4.2. Construction de l'échantillon	21
2.4.3. Collecte des données	22
2.4.4. Déroulement des enquêtes	23
2.4.5. Traitement et analyse des données	23
CHAPITRE III : RESULTATS.....	25
3.1. Caractéristiques socio-démographiques des enquêtés	25
3.1.1 Répartition des producteurs en fonction du sexe et de l'âge	25
3.1.2 Statut matrimonial, niveau d'instruction des producteurs et occupations des producteurs	26
3.1.3 Expérience et objectif de production.....	27
3.1.4 Composition des exploitations maraichères	27
3.2. Ccaractéristiques du système de production	29
3.3.1. Environnement du maraichage.....	29
3.3.2. Les aménagements réalisés dans les parcelles	30
3.3.3. Les types de spéculations maraichères pratiquées	31
3.3.4. Mode d'accès à la terre et types de propriété des exploitations	32
3.3.5. Eau et irrigation	33
3.3. Organisation des producteurs maraîchers	34
3.4. Caractéristiques économiques des exploitations maraichères.....	35
3.4.1 Equipements agricoles	35
3.4.2 Utilisation de la main d'œuvre familiale et salariée.....	36
3.4.3 Utilisation des intrants dans la production	36
3.4.4 Utilisation des semences et plants.....	36
3.4.5 Utilisation des fertilisants	37
3.4.6 Utilisation des produits phytosanitaires	37
3.4.7 Les rendements obtenus	37
3.4.8 Evaluation de la rentabilité du maraichage	39
3.5. Impact de l'organisation des producteurs	41
3.5.1. Amélioration dans l'acquisition des facteurs de production	41
3.5.2. Formation et encadrement technique	43
3.5.3. Capacité d'écoulement des productions.....	44
3.5.4. Rapport avec l'extérieur.....	45
3.6. Impact en termes d'économie sociale.....	46
3.7. Difficultés des organisations de producteurs maraîchers.....	47
3.8. Possibilités d'amélioration de la gestion des organisations des maraîchers	48
CHAPITRE IV : DISCUSSION	50
4.1. Diversité des situations d'organisations des maraichers.....	50

4.2.	Faible implication des femmes sur les sites	51
4.3.	Impacts socio-économiques de l'organisation des maraîchers	51
4.4.	Limites du développement des maraichers	53
4.5.	Suggestions	54
CONCLUSION GENERALE		56
BIBLIOGRAPHIE		58
ANNEXES		a

